

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

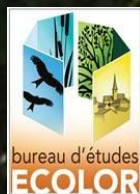
Communauté de Communes Moselle et Madon

3.1. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Thématiques

Dossier approuvé

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 22 mai 2025 portant approbation de l'élaboration du PLUi.

Le Président,



Sommaire

INTRODUCTION..... 4

► OAP THÉMATIQUE N°1 ◀ 6

FIL BLEU..... 6

- I. OBJECTIF N°1 : TISSER DES LIENS AVEC L'EAU 8
- II. OBJECTIF N°2 : CONFORTER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INDUSTRIELLES . 9
- III. OBJECTIF N°3 : DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS ... 9
- IV. OBJECTIF N°4 : PRÉSERVER LA RICHESSE DU MILIEU 11

► OAP THÉMATIQUE N°2 ◀ 13

PAYSAGE & NATURE EN VILLE 13

- I. OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DU GRAND PAYSAGE..... 15
- II. OBJECTIF N°2 : MULTIPLIER LES ESPACES DE RESPIRATION DE CENTRE-VILLE 15
- III. OBJECTIF N°3 : S'APPUYER SUR LA VÉGÉTALISATION DU TERRITOIRE POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES HABITANTS 16
- IV. OBJECTIF 4 : ASSURER UN TRAITEMENT QUALITATIF DES ENTRÉES DE VILLE/VILLAGE ET DE TERRITOIRE 17
- V. OBJECTIFS N°5 : PLANTER DES ESPÈCES LOCALES ET VARIÉES (*LISTES INDICATIVES*) 17

► OAP THÉMATIQUE N°3 ◀ 22

DÉPLACEMENTS & MOBILITÉS..... 22

- I. OBJECTIF N°1 : FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS AUTOMOBILES 24
- II. OBJECTIF N°2 : DÉVELOPPER LE TRANSPORT FLUVIAL..... 25
- III. OBJECTIF N°3 : CONFORTER LES ALTERNATIVES À L'USAGE DU VÉHICULE PERSONNEL ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 25
- IV. OBJECTIF N°4 : RÉSOUDRE LES PROBLÉMATIQUES DE STATIONNEMENT 26

► OAP THÉMATIQUE N°4 ◀28

PATRIMOINE.....28

- I. OBJECTIF N°1 : PRÉSERVER LE PATRIMOINE EMBLÉMATIQUE DU TERRITOIRE 30
- II. OBJECTIF N°2 : PRÉSERVER LE PATRIMOINE DU QUOTIDIEN 30
- III. OBJECTIF N°3 : ASSURER UNE PRÉSERVATION À PLUSIEURS ÉCHELLES DU PATRIMOINE DU TERRITOIRE 31

► OAP THÉMATIQUE N°5 ◀33

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES33

- I. OBJECTIF N°1 : SPATIALISER LES ACTIVITÉS..... 35
- II. OBJECTIF N°2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE 36
- III. OBJECTIF N°3 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DU PAYSAGE 38
- IV. OBJECTIF N°4 : ENCOURAGER LA CRÉATION DE BÂTIMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT 38

► OAP THÉMATIQUE N°6 ◀40

ÉQUIPEMENTS PUBLICS40

- I. OBJECTIF N°1 : CONFORTER ET DÉVELOPPER LE MAILLAGE D'ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE..... 42
- II. OBJECTIF N°2 : RÉFLÉCHIR À UNE SPATIALISATION RAISONNÉE DES ÉQUIPEMENTS..... 42
- III. OBJECTIFS N°3 : OFFRIR DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS À TOUS LES ÂGES DE LA VIE 42

► OAP THÉMATIQUE N°7 ◀44

TOURISME44

- I. OBJECTIF N°1 : METTRE EN VALEUR LES RICHESSES PATRIMONIALES DU TERRITOIRE..... 46



II. OBJECTIF N°2 : RÉPONDRE AUX CARENCES EN TERMES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION	46
III. OBJECTIF N°3 : S'INSCRIRE EN COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE DES TERRITOIRES VOISINS	46

► OAP THÉMATIQUE N°8 ◀ 47

AGRICULTURE 47

I. OBJECTIF N°1 : PRÉSERVER LES ESPACES ET ACTIVITÉS AGRICOLES	49
II. OBJECTIF N°2 : ASSURER LA PRÉSERVATION DES ESPACES SENSIBLES ET DES PERSPECTIVES PAYSAGÈRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE	49
III. OBJECTIF N°3 : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ET DE LA DIVERSIFICATION	50
IV. OBJECTIF N°4 : FAVORISER LA BONNE INTÉGRATION DU BÂTI AGRICOLE DANS LE PAYSAGE	51

► OAP THÉMATIQUE N°9 ◀ 54

TRAME VERTE ET BLEUE 54

I. OBJECTIF N°1 : MAINTENIR ET CONFORTER LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ	57
II. OBJECTIF N°2 : METTRE EN VALEUR LA TRAME BLEUE	61
III. OBJECTIF N°3 : PRÉSERVER LA TRAME VERTE	63

IV. OBJECTIF N°4 : DÉVELOPPER LA TRAME BRUNE, LA TRAME NOIRE ET LA TRAME AIR	65
--	----

► OAP THÉMATIQUE N°10 ◀ 68

SANTÉ 68

I. OBJECTIF N°1 : OFFRIR UNE ALIMENTATION Saine	70
II. OBJECTIF N°2 : CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS	70
III. OBJECTIF N°3 : ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE	71
IV. OBJECTIF N°4 : FACILITER L'ACCÈS À LA SANTÉ	71

► OAP THÉMATIQUE N°11 ◀ 72

CLIMAT 72

I. OBJECTIF N°1 : RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU TERRITOIRE ..	74
II. OBJECTIF N°2 : RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE	74
III. OBJECTIF N°3 : LIMITER LA CONSOMMATION FONCIÈRE	74



Introduction

Selon l'article L. 151-5 du code de l'Urbanisme indique que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Selon les articles L. 151-6 à L. 151-7-2 du Code de l'Urbanisme, les Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements et, en zone de montagne, sur les unités touristiques nouvelles.
- définissent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements correspondant à chacune d'elles, le cas échéant.
- définissent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation peuvent notamment :

1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, favoriser la densification et assurer le développement de la commune ;

2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;

3° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, renaturer, restructurer ou aménager ;

4° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;

5° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36 ;

6° Définir les actions et opérations nécessaires pour protéger les franges urbaines et rurales. Elles peuvent définir les conditions dans lesquelles les projets de construction et d'aménagement situés en limite d'un espace agricole intègrent un espace de transition végétalisé non artificialisé entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés, ainsi que la localisation préférentielle de cet espace de transition ;

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation peuvent également :

1° Définir la localisation et les caractéristiques des espaces publics à conserver, à modifier ou à créer ;

2° Définir la localisation prévue pour les principaux ouvrages publics, les installations d'intérêt général et les espaces verts.



Les OAP peuvent être thématiques, sectorielles ou hybrides.

Cette large habilitation législative permet aux OAP du PLUi de porter sur l'ensemble des thématiques du Code de l'Urbanisme, notamment pour traduire les différents objectifs prévus à l'article L.101-2 mais également au sein du PLUi pour traduire les enjeux spécifiques du PADD.

Ainsi, des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques ont été définies sur l'ensemble du territoire intercommunal. Elles portent sur les thématiques suivantes :

- Fil bleu
- Paysage et nature en ville
- Déplacements et Mobilités
- Patrimoine
- Activités économiques
- Équipements publics
- Tourisme
- Agriculture
- Trame Verte et Bleue
- Santé
- Climat

Les représentations graphiques suivantes font apparaître les grandes orientations portées par le territoire.



► OAP THÉMATIQUE N°1 ◀

FIL BLEU



Rappels du PADD

- Renforcer les **aménagements touristiques, sportifs et de loisirs** des Boucles de la Moselle.
- Assurer la pérennisation des **activités aquatiques** tout au long de l'année en prenant en compte la fluctuation du niveau des cours d'eau.
- Développer le **tourisme fluvial** principalement sur la Moselle sauvage.
- Développer les **haltes fluviales** et les coupler avec des aménagements touristiques : restauration, location de vélo/VAE, sentiers...
- Accompagner les aménagements de développement de la **pédagogie** à destination des promeneurs pour les **sensibiliser à l'importance de l'eau** et à ses richesses (l'eau ludique, l'eau milieu naturel et de biodiversité, l'eau ressource).
- Mettre en valeur la **base nautique** de Messein et encourager son rayonnement.
- Proposer des **aménagements séquencés** sur les voies d'eau pour **recréer du lien avec les cours d'eau**.
- Renforcer la place du **Madon** dans la vie du territoire.



I. Objectif n°1 : Tisser des liens avec l'eau

A. Tisser des liens visuels

- Créer des percées visuelles pour recréer du lien avec l'eau, principalement dans la vallée de la Moselle.
- Prendre en compte les points de vue sur le milieu aquatique lors de l'aménagement de nouveaux secteurs.
- Multiplier les aménagements de convivialité (bancs, aire de jeux, de pique-nique...) à proximité des cours d'eau et du canal pour créer des espaces de respiration et de repos. S'appuyer sur ces espaces pour recréer un lien récréatif entre l'eau et les habitants.
 - Neuves-Maisons : Recréer du lien entre l'eau et le quartier à l'arrière de la rue Nicolas Cugnot à proximité immédiate de l'eau par le canal.
 - Pont-St-Vincent : Mettre en place des espaces de détente à la fois à proximité du Madon et de la Moselle pour mettre en avant les aménités liées à la confluence des deux cours d'eau.
 - Pierreville : S'appuyer sur l'aire de jeux existant pour créer un espace de repos au bord du Madon

B. Tisser des liens fonctionnels

- Conforter les liaisons douces et notamment cyclables le long de la Moselle :
 - V52 Paris-Strasbourg entre Sexey-aux-Forges et Messein
 - V50 Voie Bleue Moselle-Saône entre Richardménil et Flavigny-sur-Moselle

- Développer une voie dédiée aux mobilités actives sur les rives du Madon pour développer le réseau existant vers le sud et créer du lien avec le Madon.
- Résoudre les dysfonctionnements actuels et créer de nouvelles liaisons pour conforter le réseau en place :
 - Améliorer la sécurité des déplacements cyclables à Pont-St-Vincent
 - Connecter « Les Fonds de Monvaux » à la liaison cyclable en bord de Moselle



II. Objectif n°2 : Conforter les activités économiques industrielles

A. Conforter les activités existantes

- Permettre le développement des liens entre l'eau et les activités industrielles
- Soutenir le projet de port
- Pérenniser les activités existantes et accompagner leurs projets
 - Vicat
 - SAM
 - Béton Feidt
 - EMC2
 - France elevateur

B. Développer hydroélectricité

- Saisir les opportunités permettant de développer l'activité hydroélectrique en s'appuyant sur le potentiel des sites :
 - Des turbines de Messein
 - Des chutes de Flavigny-sur-Moselle
 - Le moulin à Bainville sur Madon

III. Objectif n°3 : Développer les activités touristiques et de loisirs

- Créer des pôles d'activités complémentaires le long de la Moselle et du Madon.
- Mener des réflexions sur les aménagements à réaliser et les activités à conforter, développer.

A. Secteur Maron – Sexey-aux-Forges

Conforter les activités sportives importantes :

- Escalade
- Ball Trap

Conforter et développer les secteurs existants :

- La Vannerie (Sexey-aux-Forges)
- Les fonds de Monvaux des amis de la Nature (Maron)

Développer le secteur de la halte fluviale.

B. Secteur Chaligny

Conforter le secteur du parc animalier et l'espace de loisirs des étangs.

C. Secteur Pont-St-Vincent

S'appuyer sur le potentiel de développement des vestiges de la Haute Moselle Natation pour créer un espace de loisirs.

Étudier les possibilités d'aménagement de la rive gauche de la Moselle sauvage.



Prendre en compte le fait que le Madon soit un espace de baignade malgré les interdictions pour possiblement développer une base de loisirs.

Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement de ce secteur.

D. Secteur Messein

Développer et conforter la base de loisirs majeure du territoire.

Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du secteur, notamment au niveau du Pâquis (berge Moselle sauvage fragilisée).

E. Secteur Richardménil

S'appuyer sur la halte fluviale existante pour :

- Mettre en avant l'histoire du secteur et de la passerelle Mangin
- Mettre en avant le patrimoine culinaire notamment grâce à la présence du Bon Accueil
- Renforcer un pôle touristique avec l'aire de camping-car

F. Secteur Méréville

Conforter et développer le secteur de l'hôtel-restaurant et s'appuyer sur celui-ci pour mener une réflexion quant à la mise en place d'un pôle de loisirs.

G. Secteur Flavigny

Mettre en valeur le secteur Chemin des sources / Villa des sources qui reste méconnu et qu'il conviendrait de développer.

Mener une réflexion concernant le développement d'une zone de loisirs, en prenant en compte le risque inondations.

H. Xeulley – Pierreville - Pulligny

Conforter ce secteur en s'appuyant sur sa position de porte d'entrée sud du territoire.

Xeulley :

Potentiel identifié pour la création d'une base de loisirs sur les bords du Madon, au virage de Pierreville.

Pierreville :

Piste de réflexion à mener sur la valorisation de l'ancien camping et de l'ancienne plage à galets.

Pulligny :

Préserver et mettre en valeur l'espace de loisirs entre le Madon et l'ancien moulin.



IV. Objectif n°4 : Préserver la richesse du milieu

A. Préserver les espaces remarquables

- Préserver les espaces naturels remarquables :
 - Natura 2000 Vallée de la Moselle à Maron
 - Natura 2000 Vallée du Madon
- Préserver les cônes de vue
- Préserver la Moselle sauvage et le Madon.

B. Prendre en compte le risque inondation et les variations annuelles de débit et les ruissellements

- Spatialiser les activités en tenant compte du risque inondation
- Prendre en compte les variations de débit des cours d'eau dans la localisation des activités
- Limiter l'artificialisation de certaines zones pour permettre à l'eau de se répandre dans des espaces sans impact pour la sécurité
- Prévoir l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle lors de constructions, des aménagements et de nouvelles voies

C. S'inscrire dans une démarche pédagogique

- Identifier les sites privilégiés pour la mise en place d'espaces pédagogiques
- Développer les signalétiques permettant d'informer habitants et plaisanciers sur la richesse du milieu.

LEGENDE**Tisser un lien avec l'eau**

-  Conforter les liaisons dédiées aux mobilités douces
-  Développer une voie dédiée aux liaisons douces au bord du Madon
-  Améliorer ou créer les liaisons cyclables
-  Créer des percées visuelles
-  Aménager des espaces de convivialité pour créer du lien entre ville et eau

Conforter les activités économiques

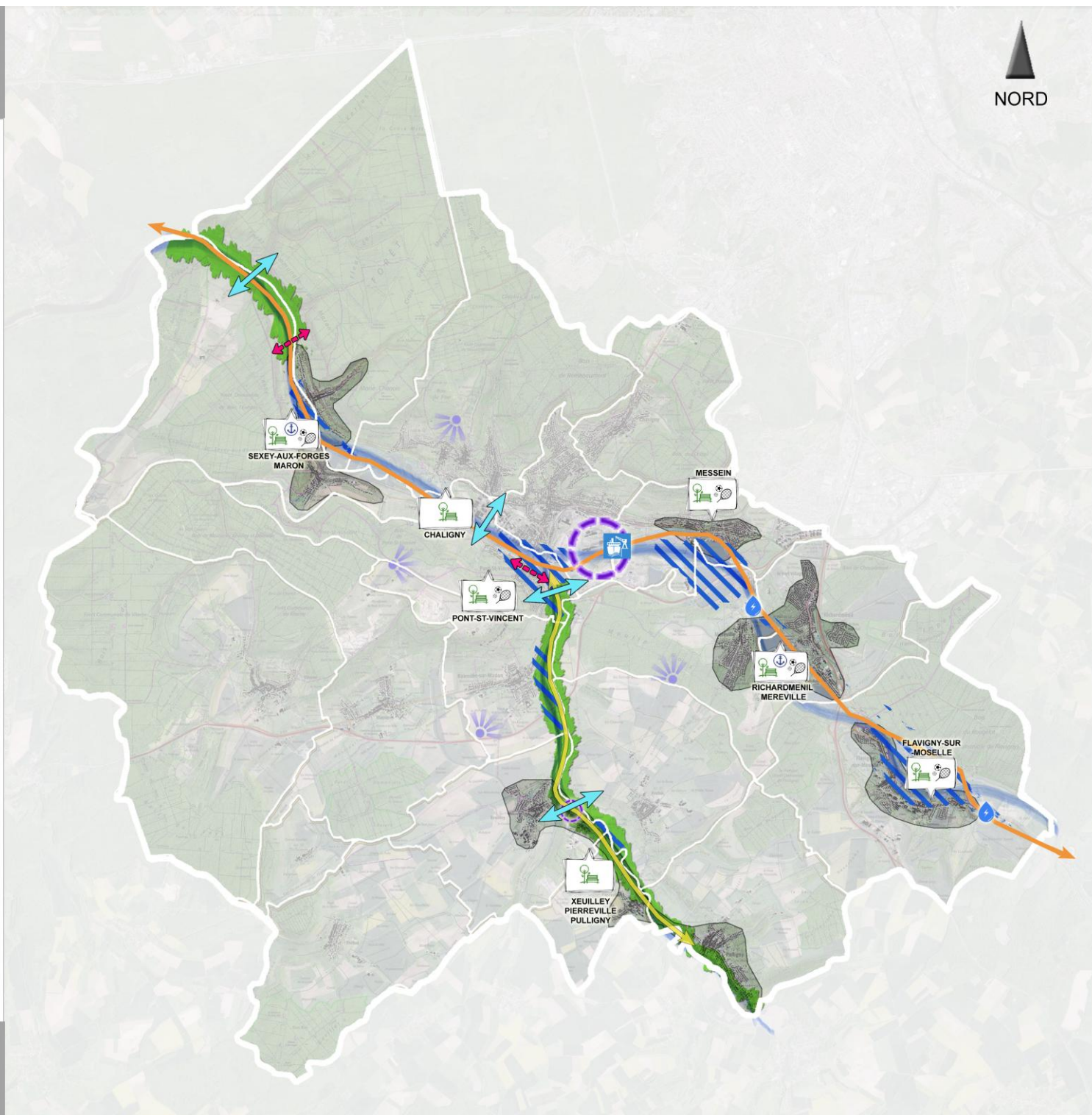
-  Développer l'hydroélectricité
-  Conforter les activités existantes
-  Soutenir le projet du port

Développer les activités touristiques et de loisirs

-  Conforter le pôle touristique et de loisirs
- Créer / développer / conforter des aménagements :
 -  Halte fluviale
 -  Espaces récréatifs et de détente
 -  Aménagements sportifs

Préserver la richesse du milieu

-  Préserver les espaces remarquables
-  Prendre en compte le risque inondation



► OAP THÉMATIQUE N°2 ◀

PAYSAGE & NATURE EN VILLE



Rappels du PADD

- Préserver les grandes **perspectives paysagères** et les panoramas emblématiques présents sur le territoire.
- Mettre en valeur le **paysage du quotidien**.
- Faciliter l'**intégration paysagère** des constructions par le développement des **franges végétalisées**.
- Préserver et développer les **espaces verts** au sein des communes et favoriser, pour ceux-ci, les essences locales.
- Favoriser la **végétalisation des espaces** pour réduire le ruissellement, limiter l'érosion des sols et ainsi réduire l'exposition aux risques de la population.
- Créer des **ouvertures pour mettre en valeur le paysage** le long de la Moselle.
- Préserver les coteaux et sauvegarder les **ceintures vertes** autour des villages.



I. Objectif n°1 : Accompagner le développement du territoire dans le respect du grand paysage

A. Préserver les ceintures vertes des communes

- Préserver les ceintures vertes des villes constituées principalement par les espaces de vergers.

B. Encourager la mise en place de franges végétalisées

- Accompagner les projets d'aménagement de la création de franges végétalisées permettant d'assurer la bonne intégration paysagère des opérations.
- Favoriser l'utilisation d'espèces locales et variées.

C. Conserver les vues sur le paysage

- Maintenir les perspectives sur le grand paysage depuis les points hauts.
- Converser des cônes de vue sur les éléments caractéristiques du territoire : fil d'eau, relief, silhouette des villages...

II. Objectif n°2 : Multiplier les espaces de respiration de centre-ville

A. Préserver les richesses naturelles existantes

- Préserver les parcs existants.
- Accompagner les projets d'aménagement par la création d'espaces verts permettant d'améliorer le cadre de vie et la santé.
- Tisser des liens visuels et fonctionnels avec les cours d'eau
- Créer ouvertures visuelles et fonctionnelles vers les espaces verts dans les projets d'aménagement.



B. Encourager la végétalisation de l'espace public

- Favoriser la végétalisation du mobilier urbain (arrêt de transport en commun, luminaires, point d'apport volontaire...)
- Éviter la minéralisation et l'imperméabilisation des espaces non-bâtis de l'espace public sans compromettre la sécurisation des déplacements des personnes à mobilité réduite, des poussettes...

- Végétaliser les ronds-points, chicanes, carrefours... tout en assurant la sécurité routière.
- Encourager la végétalisation des façades de construction.



C. Encourager la végétalisation des espaces privés

- Végétaliser ou aménager avec des matériaux perméables les espaces non-bâtis aux abords des constructions.

III. Objectif n°3 : S'appuyer sur la végétalisation du territoire pour préserver la santé des habitants

A. Lutter contre l'îlot de chaleur urbain

- Encourager l'infiltration des eaux pluviales au plus près de là où elles sont tombées
- Privilégier la végétalisation des toits plats
- Privilégier les surfaces perméables et/ou enherbées pour les stationnements
- Encourager la végétalisation des façades et des clôtures.
- Privilégier les abords de voies les plus exposés pour la plantation d'arbres
- Privilégier les revêtements de sol de couleur clair
- Végétaliser les espaces non-bâtis de l'espace public

B. Encourager l'utilisation des modes actifs

- Encourager la création liaisons douces arborées constituant des itinéraires agréables pour encourager les déplacements piétons afin :
 - D'encourager l'activité physique
 - D'offrir des itinéraires à l'écart des voies automobiles : diminution des nuisances, de l'exposition aux polluants et amélioration de la sécurité

IV. Objectif 4 : Assurer un traitement qualitatif des entrées de ville/village et de territoire

- Privilégier la mise en place d'espaces de transition en entrée de ville/territoire
- Prévoir une zone végétalisée permettant d'informer les automobilistes sur la transition afin de sécuriser les entrées de ville/territoire
- Privilégier les espaces champêtres pour faire la transition avec l'espace environnant

V. Objectifs n°5 : Planter des espèces locales et variées (*listes indicatives*)

A. Choisir des espèces locales

Arbustes	Arbres
Cornouiller mâle Cornouiller sanguin Eglantier Epine vinette Saule Bourdaïne Framboisier Sainfoin Sureau noir Troène Viorne lantane	Alisier blanc Alisier Torminal Cormier Camérisier Charme Aubépine épineuse Prunellier Erable champêtre Aulne Glutineux Alisier blanc Fusain d'Europe Chêne sessile Chêne pédonculé Bouleau verruqueux Frêne commun Néflier Sorbier des oiseleurs Nerprun purgatif Hêtre Peuplier grisard Peuplier blanc Noisetier Tilleul

B. Éviter les espèces allergènes

Elles sont à proscrire avec mesure, uniquement dans les sites très fréquentés car beaucoup d'entre elles sont les espèces par ailleurs préconisées pour d'autres de leurs caractéristiques : endémiques, locales, mellifères, favorables à la petite faune et aux insectes, historiquement implantées dans nos paysages et environnement.... Elles sont donc intéressantes sous plein d'aspects et ne doivent pas être systématiquement prosrites, au risque de réduire la quantité et la qualité des plantations. Cette remarque s'applique en particulier au choix des arbres.

Herbacées	Arbres
Ambroisie à feuilles d'Armoise	Cyprès
Armoise commune	Bouleau
Ortie dioïque	Charme
Oseille sauvage	Frêne
Pariétaire officinale	Chêne
Plantain	Aulne
Brachypode penné	Saule
Et presque toutes les graminées	

C. Identifier et lutter contre les espèces invasives

(Source : Duval M., Hog J., & Saint-Val M., 2020. Liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes de la région Grand Est. Pôle lorrain du futur Conservatoire Botanique National Nord-Est, Conservatoire Botanique d'Alsace et Conservatoire botanique du Bassin Parisien (antenne de Champagne Ardenne). 17 p. + annexe)

Liste d'alerte des plantes invasives dans le Grand Est :

Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877 Armoise des frères Verlot
Asclepias syriaca L., 1753 Herbe aux perruches
Cornus sericea L., 1771 Cornouiller soyeux
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn, 1900 Herbe de la pampa
Erechtites hieraciifolia (L.) Raf. ex DC., 1838 Épilobe d'Amérique
Fraxinus pennsylvanica Marshall, 1785 Frêne rouge de Pennsylvanie
Hydrocotyle ranunculoides L.f., 1782 Hydrocotyle fausse renoncule

Lonicera japonica Thunb., 1784 Chèvrefeuille du Japon
Ludwigia × kentiana E. J. Clement, 2000 Ludwigie de Kent
Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1963 Jussie rampante
Lysichiton americanum Hultén & H.St.John, 1931 Lysichiton américain
Pinus strobus L., 1753 Pin de Weymouth
Prunus laurocerasus L., 1753 Laurier-cerise
Pueraria lobata (Willd.) Ohwi Kudzu du Japon
Quercus rubra L., 1753 Chêne rouge d'Amérique
Sarracenia purpurea L., 1753 Sarracénie pourpre
Sicyos angulatus L., 1753 Sicyos anguleux
Sorbaria sorbifolia (L.) A.Braun, 1864 Sorbaire à feuilles de sorbier
Spiraea chamaedryfolia L., 1753 Spirée à feuilles d'orme

Plante Exotique potentiellement invasive :

Cotoneaster horizontalis Decne., 1879 Cotonéaster horizontal
Cyperus esculentus var. leptostachyus Boeckeler, 1870 Souchet comestible
Egeria densa Planch., 1849 Elodée dense
Epilobium ciliatum Raf., 1808 Épilobe ciliée
Euphorbia esula subsp. saratoi (Ardoino) P.Fourn., 1936 Euphorbe de Sarato
Juncus ensifolius Wikstr., 1823 Jonc nain
Phytolacca americana L., 1753 Raisin d'Amérique
Rhus typhina L., 1756 Sumac vinaigrier
Rumex thyrsiflorus Fingerh., 1829 Oseille à oreillettes
Sagittaria latifolia Willd., 1805 Sagittaire à larges feuilles
Silphium perfoliatum L., 1759 Silphie perfoliée
Symphoricarpos albus (L.) S.F.Blake, 1914 Symphorine blanche
Symphyotrichum novi-belgii (L.) G.L.Nesom, 1995 Asters américains
Symphyotrichum × salignum (Willd.) G.L.Nesom, 1995 Asters américains
Vallisneria spiralis L., 1753 Vallisnérie spiralée



D. Encourager la plantation de fruitiers et d'aromates

Vivaces potagères :

Blettes, Cardon, Artichaud, Oseille, Rhubarbe, Ancolie, Consoude...

Arbustes aromatiques :

Romarin (officinal, Boule, Mrs Jessopp's Upright, érigé...)
Sauges (officinale, blanche, à petite fleur, d'Afghanistan, pratensis...)
Thym (laineux, serpolet, tapissant 'Bressingham, commun...)
Menthes (poivrée, verte, marocaine, bergamote, citron, chocolat...)
Mélisse

Arbustes à fruits

Cassissiers (Andega, Blackdown, Noir de bourgogne, Titania...)
Caseille (Anita, Josta, Rita...)
Framboisier (Heritage, Meeker, Septembre, Zeva, Tulameen...)
Groseilliers (commun, à maquereau, Fertodi longue grappe, Jonkeer van teets, Junifer, Red lake...)

Arbres fruitiers

Prunier (Mirabelle de Nancy, Quetsche de Letricourt, Reine-claude Dorée, Abricotine ...)
Pommier (Boskoop, Boïken, Caville du roi, Reinette Baumann, Faro, Toringo, Rambour d'hiver, Sugar Time...)
Poirier (William, de Curé, de Prêtre, Jeanne d'Arc, Saint Rouin, Beurré d'Apremont, Cognassier d'Angers...)
Cerisier (Bigarreau, Guigne, Noire de Fougerolles, Burlat, Sainte Lucie, Moreau, Baumann, Griotte de nord, Pelissier Merisier...)
Pêcher (de Vigne, sanguine, de semis...)
Abricot (pêche de Nancy, Canino...)
Cognassier
Néflier
Figuier Violette de Bavière, ou Bayernfeige Violette
Noyer (d'Europe, Broadview, Buccaneer, Axel, Meylannaise, Ronde de Montignac, Corne du Périgord...)
Noisetier (Merveille de bollwiller, Tidlig zeller, Avellana, Doré...)

E. Multiplier les espèces mellifères

Annuelles (exemple de mélange de graines pour prairie fleurie) : moutarde blanche, Phacélie, bourrache, balsamine, valériane, pavot de Californie, rose trémière, alysse maritime, alysse montanum, alysse saxatile, centaurée barbeau, cerastium, cheiranthus, chrysanthème, coquelicot, coreopsis annuel, coreopsis vivace, dimorphoteka, giroflée, giroflée ravenelle, gypsophile, julienne de mahon, lin annuel, linaire, lupin, myosotis des alpes, némophile, nigelle, oeillet de poète, oeillet deltoïdes, oeillet mignardise, pâquerette, saponaire, silène, souci, thlaspi annuel, trèfle blanc, origan, lavande, sauge...

Vivaces : lavandes, gaura, aster, benoite, lupins, scabieuses...

Arbustes : *Tous les aromatiques et fruitiers cités ci-dessus*

Sureau, Epine vinette, Abelia, Cornouiller mâle, Rosier, Seringat, Lila, Prunellier, Eglantier, Bourdaine, Cognassier du Japon, Troène, Coronille, Lierre, Ligustrum, Weigélia, Ajonc, Symphorine blanche, Viorne, Lavande, Romarin...

Arbres : *Tous les fruitiers cités ci-dessus*

Tilleul, Robinier, Acacia, Sorbier des oiseleurs, Aubépine monogyne, Marronnier, Arbre à miel (Tetradium), Sophora du Japon, Saule, Févier d'Amérique, Arbres aux clochettes d'argent, Sapin blanc, Erable plane...

F. Varier les hauteurs de plantation

- Mettre en place des espaces végétalisés permettant le maintien/la création :
 - D'une strate herbacée, lieu de vie des insectes
 - D'une strate arbustive, lieu de vie de la petite faune (hérisson)
 - D'une strate arborée lieu de nidation de la faune du milieu aérien
- Choisir des essences adaptées au climat local et au type de sol en place sur site (sol urbain pauvre issu de remblais-déblais / sol drainant / sol humide / sol calcaire / sol argileux...).



G. Adapter les espèces à leur environnement

- Choisir les espèces en fonction de leur lieu de plantation :
 - Proscrire les plantes à fruits toxiques près des écoles
 - Privilégier les espèces fruitières dans les parcs et lieux de passage pour encourager la cueillette
 - Prendre en compte les risques liés à la perte des feuilles (chutes, dérapages automobiles...) lors de leur plantation
- Privilégier les espèces à pousse lente pour limiter l'entretien et réduire les déchets verts.

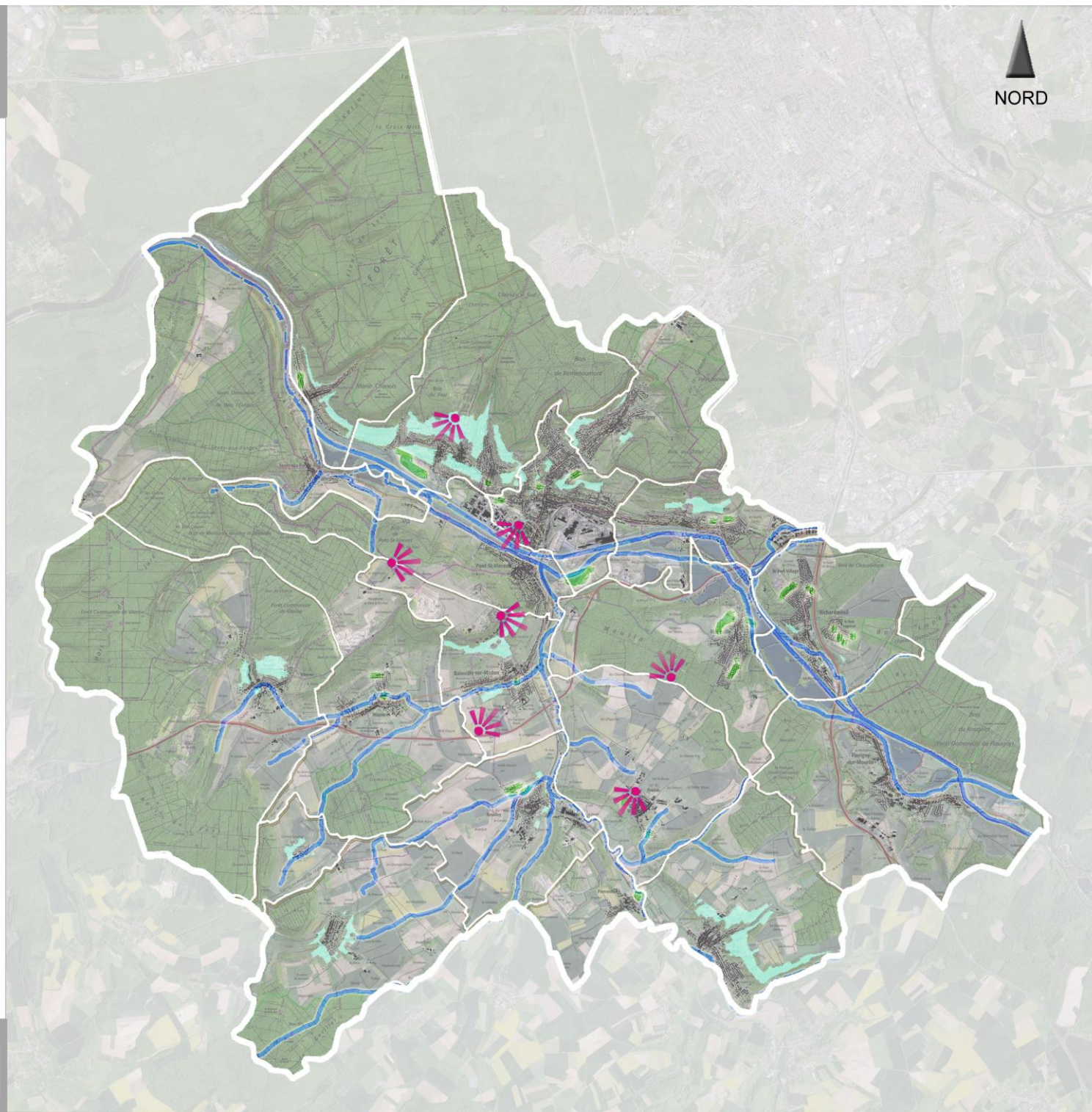




OAP THEMATIQUE "NATURE EN VILLE"

LEGENDE

-  Préserver les parcs et espaces verts existants
-  Maintenir les ceintures vertes des villes
-  Conserver des perspectives sur le grand paysage
-  Tisser des liens visuels et fonctionnels avec les cours d'eau



► OAP THÉMATIQUE N°3 ◀

DÉPLACEMENTS & MOBILITÉS



Rappels du PADD

- Intégrer les **déplacements doux** dans les espaces publics, pour lier les lieux publics (commerces, services, places, parc...).
- Poursuivre la mise en place de **voies vertes** le long de la Moselle et du Madon.
- Faciliter les **déplacements intercommunaux** en s'appuyant sur les grands itinéraires cyclables du territoire.
- Réinvestir les **anciens sentiers** et les **chemins urbains** pour développer les liaisons douces.
- Repenser la **place du piéton** et lui offrir des déplacements aisés et sécurisés.
- Solutionner les problématiques de **stationnement**.
- Développer les liaisons douces dans les **coteaux** pour que les habitants puissent les réinvestir et mieux les entretenir.
- S'appuyer sur le réseau hydrographique pour développer les activités notamment grâce au **transport fluvial**.



I. Objectif n°1 : Fluidifier les déplacements automobiles

A. Prendre en compte les flux majeurs

- Prendre en compte les axes concentrant les flux automobiles dans l'aménagement du territoire afin de ne pas intensifier le trafic et les nuisances liées.
- Porter une attention particulière :
 - À l'axe Neuves-Maisons – Pont-St-Vincent : Axe intérieur situé au cœur du territoire constituant le carrefour des grands itinéraires traversants
 - A l'axe Neuves-Maisons – Chavigny – CHU/Technopôle/A31 : Axe fortement emprunté pour les migrations pendulaires. Itinéraire caractérisé par un relief rendant difficile les alternatives en termes de mobilités actives
 - A l'axe Neuves-Maisons – Messein/ZA du Breuil – A330/Dynapôle : Axe fortement emprunté par les migrations pendulaires qui subit les répercussions du trafic dense l'A330 et de sa jonction avec l'A33.
 - A l'axe Neuves-Maisons – Richardménil (RD115) permettant la connexion avec la RN57 vers Épinal.
 - A l'axe Ludres - Flavigny-sur-Moselle – RN57 flux traversant entre le bassin d'emploi de Ludres (Dynapôle) et la RN57 vers Épinal.

B. Réfléchir à l'atténuation du trafic sur les itinéraires les plus empruntés

- Proposer des alternatives efficaces en transport en commun.
- Faciliter la pratique de l'autostop grâce au dispositif Rezo Pouce.
- Encourager le covoiturage par la mise en valeur et le développement d'aires dédiées.
- Aménager des itinéraires dédiés aux modes actifs pour permettre de désengorger les itinéraires les plus empruntés.
- Encourager les entreprises à étaler leurs horaires de travail.

C. Connecter le territoire du Grand Nancy au moyen d'itinéraires dédiés aux modes actifs

- Permettre des liaisons cyclables sécurisées et adaptées vers et depuis le territoire du Grand Nancy et ses pôles d'emplois notamment via les axes :
 - Maron – Clairlieu – CHU/Technopôle permettant - Emprise prévue pour la réalisation d'une piste cyclable dans le cadre de la forêt de protection.
 - Chavigny – Brabois Forestière – CHU/Technopôle
 - Messein – Dynapôle
 - Richardménil – Dynapôle

II. Objectif n°2 : Développer le transport fluvial

A. Conforter le transport fluvial industriel

- Accompagner le projet de port
- Encourager l'utilisation du transport fluvial pour les entreprises et intégrer cette dimension dans l'aménagement économique du territoire.

B. Conforter les haltes fluviales touristiques

- Développer les haltes fluviales et les positionner comme des sites multimodaux (lien avec voies cyclables, TC, itinéraires de randonnées...)

III. Objectif n°3 : Conforter les alternatives à l'usage du véhicule personnel et réduire les émissions de gaz à effet de serre

A. Conforter le réseau de transport en commun

- Assurer les connexions avec les réseaux voisins et encourager les connexions avec les réseaux locaux / régionaux / nationaux
- Mettre en avant la présence d'une desserte SNCF et intégrer les possibles évolutions de la ligne 14.
- Mener une réflexion sur la desserte de Marthemont.

B. Positionner les gares de NM et PSV comme lieux structurants

- Renforcer leur fonction intermodale
- Favoriser l'implantation de commerces, d'équipements, de tiers lieux à proximité
- Renforcer le stationnement, la sécurisation, la propreté, la végétalisation de ces espaces
- Prendre en compte leur effet vitrine du territoire vis-à-vis des populations extérieures



C. Encourager les mobilités actives

- Assurer des itinéraires piétons sécurisés (lumière, visibilité) sur l'ensemble du territoire ponctués de lieux de pause (bancs).
- Mener une réflexion sur les itinéraires cyclables à l'échelle du territoire et en cohérence avec les infrastructures existantes dans les territoires voisins.
- Assurer des liaisons dédiées aux mobilités actives sécurisées vers et depuis les établissements scolaires.
- Permettre la liaison entre le sud du territoire et Cap Filéo au moyen de modes actifs, notamment en s'appuyant sur le Madon.

D. Encourager l'utilisation de véhicules non polluants

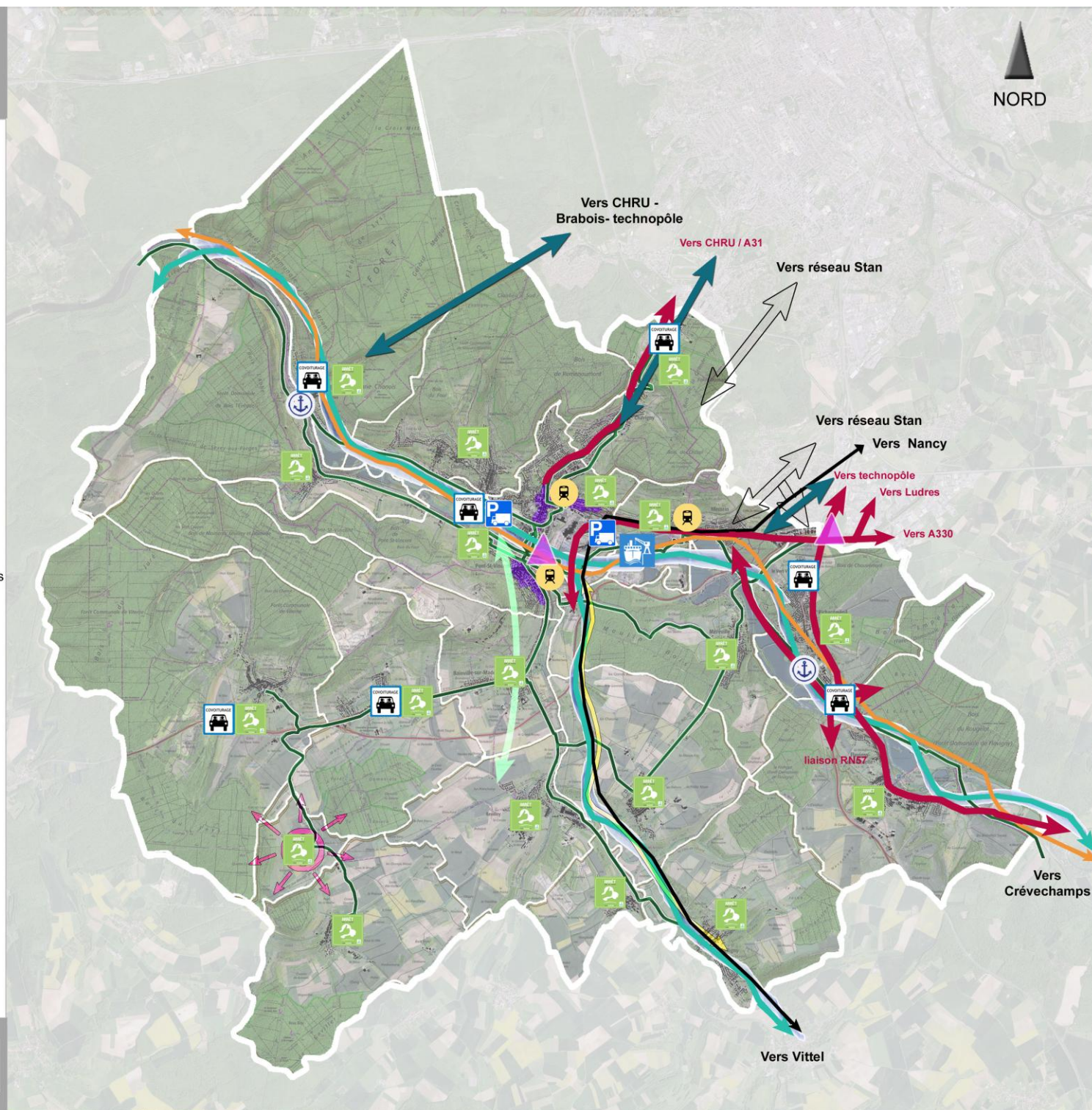
- Développer les bornes de recharge pour les véhicules électriques. S'agissant d'installations utilisées principalement par les personnes résidant hors du territoire (autonomie suffisante pour les déplacements internes) privilégier leur localisation :
 - Dans les ZAE
 - À proximité des points d'intérêt majeurs du territoire (Base nautique, Val de Fer, Plateau...)
 - À proximité des équipements publics pouvant accueillir des personnes extérieures au territoire (centre aquatique, équipements sportifs...)

IV. Objectif n°4 : Résoudre les problématiques de stationnement

- Résorber les problématiques de stationnement dans les centres.
- Intégrer les problématiques de stationnement dédiés aux vélos et aux vélos électriques dans tout projet d'aménagement.
- Encourager la mutualisation des aires de stationnement dans les secteurs qui le permettent.
- Améliorer la signalétique permettant d'identifier les parkings.
- Connecter les parkings d'importance majeure avec des déplacements doux et sécurisés
- Végétaliser les parkings non équipés d'ombrières photovoltaïques.
- Positionner les nouveaux parkings en proximité direct avec les équipements et commerces
- Mener une réflexion sur les problématiques de stationnement pour poids lourds

LEGENDE

-  Prendre en compte les flux majeurs
-  Prendre en compte le projet du port
-  Conforter les haltes fluviales
-  Encourager le transport fluvial
-  Conforter la voie dédiée aux mobilités actives au bord de la Moselle
-  Développer un itinéraire dédié aux mobilités actives le long du Madon
-  Assurer des connexions avec les réseaux de transports en commun voisins
-  Conforter la desserte ferroviaire existante et intégrer les projets d'évolution
-  Résoudre les problématiques de stationnement dans les centres
-  Connecter Marthemont au réseau de transport en commun et aux voies mobilités douces
-  Positionner les gares / haltes ferroviaires comme lieux structurants
-  Mener une réflexion sur le stationnement des poids lourds
-  Connecter le Grand Nancy avec des liaisons douces sécurisées et adaptées
-  Créer une liaison douce sécurisée entre le sud du territoire et le pôle commercial de Cap Filéo
-  Améliorer la sécurité des connexions cyclables et / ou piétons
-  Encourager le covoiturage
-  Faciliter le développement de l'autostop grâce au dispositif Rezo Pouce
-  Faciliter les déplacements intercommunaux en développant le réseau de pistes cyclables



► OAP THÉMATIQUE N°4 ◀

PATRIMOINE



Rappels du PADD

- S'appuyer sur l'identité des communes et **mettre en valeur leur histoire et leur patrimoine** tout en laissant une place à l'architecture et aux formes urbaines plus contemporaines.
- Préserver les **éléments patrimoniaux et architecturaux** remarquables, marqueurs de l'identité du territoire.
- Protéger le caractère et l'architecture des **cités ouvrières**, témoins de l'histoire du territoire.
- Préserver les **usoirs** qui sont des lieux de vie.



I. Objectif n°1 : Préserver le patrimoine emblématique du territoire

A. S'appuyer sur les Monuments Historiques pour préserver le patrimoine

- Intégrer les Monuments Historiques dans la mise en valeur patrimoniale du territoire
- S'appuyer sur les périmètres de protection des Monuments Historiques adaptés pour assurer une protection fine des enjeux patrimoniaux.

B. Préserver les caractéristiques du village lorrain traditionnel

- Conserver la volumétrie de l'espace public du village lorrain en maintenant les usoirs libre de toute construction.
- Maintenir les alignements de fronts bâtis dans les centres anciens.
- Préserver les caractéristiques de la ferme lorraine traditionnelle.

C. Protéger l'héritage du passé industriel, minier et militaire du territoire

- Préserver les caractéristiques propres à chaque cité ouvrière.
- Valoriser la Mine de Neuves-Maisons et son patrimoine (Zublin).
- Préserver l'identité du Fort Pélissier en accompagnant le développement des activités du site.

II. Objectif n°2 : Préserver le patrimoine du quotidien

A. Protéger le patrimoine vernaculaire

- Protéger le petit patrimoine lié à l'eau, fortement présent sur le territoire : fontaine, lavoir...
- Préserver les éléments architecturaux remarquables (niche, inscription, encadrement...).
- Protéger les éléments patrimoniaux de l'espace public : calvaire, borne...
- Valoriser le petit patrimoine en confortant les itinéraires patrimoniaux qui cheminent les communes.

B. Préserver le patrimoine paysager constitutif du cadre de vie

- Maintenir et développer les espaces verts au sein des communes.
- Protéger la végétation remarquable.
- Encourager la végétalisation des espaces publics et la plantation d'arbres.



III. Objectif n°3 : Assurer une préservation à plusieurs échelles du patrimoine du territoire

A. Préserver les grandes entités patrimoniales

Protéger et mettre en valeur les grandes composantes patrimoniales du territoire :

- Couvert boisé, forêt
- Ceinture verte
- Vallées de la Moselle et du Madon
- Cônes de vue et perspectives visuelles

B. Adapter les prescriptions

- Tenir compte des spécificités des communes.
- Accompagner l'installation des constructions contemporaines de prescriptions adaptées selon leur site d'implantation.
- Accompagner le développement ou la reconversion de secteurs stratégiques par la définition d'orientations d'aménagement adaptées.

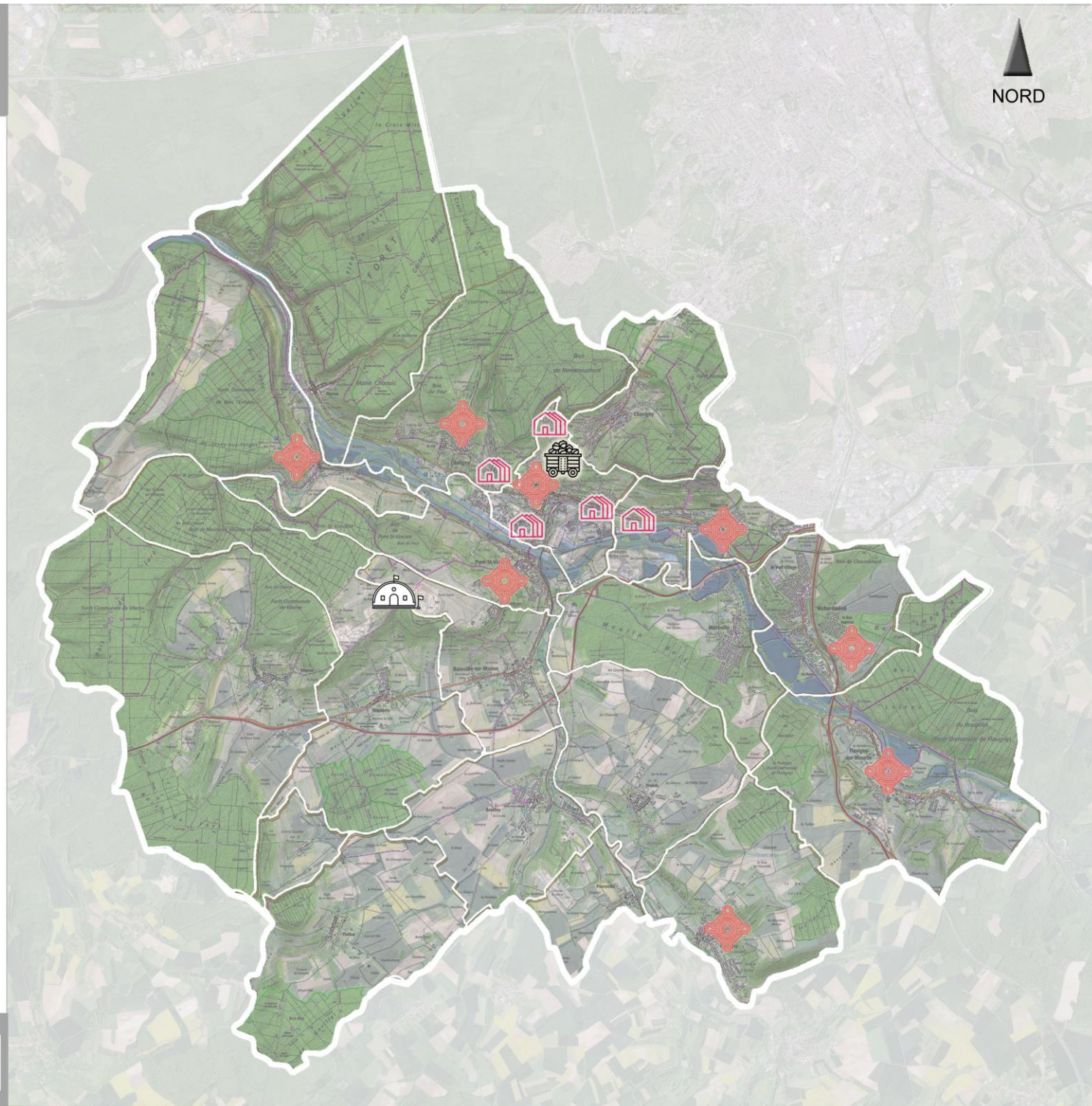
C. Protéger les éléments significatifs

Protéger les éléments ponctuels caractéristiques du territoire :

- Patrimoine vernaculaire
- Végétation remarquable
- Cheminements piétons

LEGENDE

-  S'appuyer sur les Monuments Historiques pour préserver le patrimoine
-  Préserver les caractéristiques propres à chaque cité ouvrière
-  Valoriser la mine de Neuves-Maisons et son patrimoine (Zublin)
-  Préserver l'identité du Fort Pelissier en accompagnant le développement des activités présentes



► OAP THÉMATIQUE N°5 ◀

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Rappels du PADD

- Pérenniser le **commerce de centre-bourg** en limitant le changement de destination des locaux commerciaux.
- Conserver et conforter la **spécialisation des ZAE**.
- Répondre aux besoins de l'**artisanat**.
- Maintenir l'**industrie** sur le territoire tout en prenant en compte les enjeux liés en termes de nuisances, de risques et de pollution.
- Conforter les **entreprises pourvoyeuses d'emplois** en permettant leur développement et leur transition verte.
- Soutenir les projets permettant l'**implantation de nouvelles entreprises** sur le territoire.
- **Densifier et optimiser les ZAE existantes** pour économiser le foncier.
- Encadrer l'**exploitation du sous-sol** en juste équilibre avec les milieux naturels.



I. Objectif n°1 : Spatialiser les activités

A. Conforter la spécialisation des ZAE

- Spécialiser les ZAE en identifiant les zones les plus adaptées pour accueillir les différentes activités afin de Pour :
 - Favoriser la complémentarité des ZAE
 - Encourager le travail collaboratif
 - Regrouper les entreprises qui nécessitent des aménagements/accès particuliers

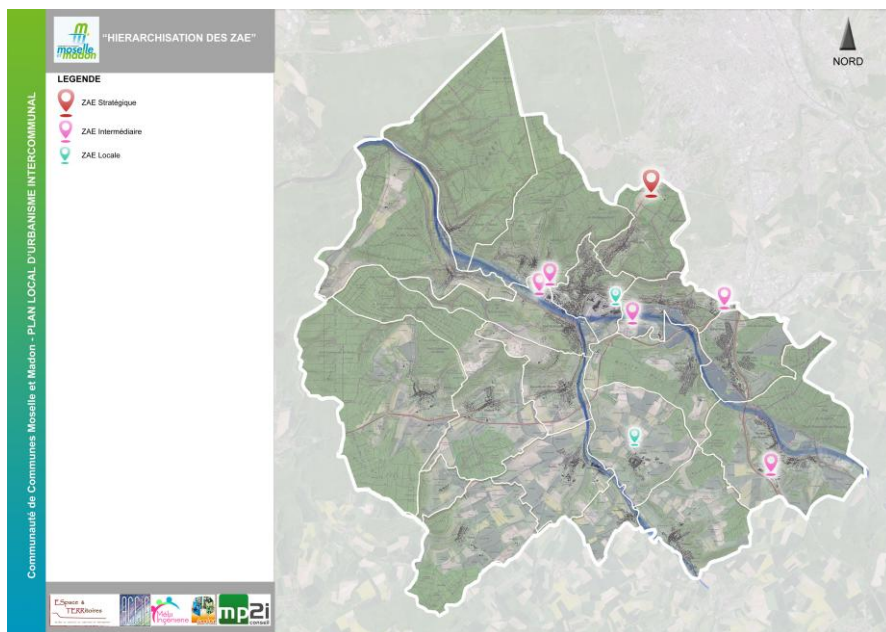
ZAE préférentielle pour les activités artisanales	ZAE préférentielle pour les activités industrielles	ZAE préférentielle pour les activités tertiaires	ZAE préférentielle pour les activités commerciales
Espace artisanal Champ le Cerf		Parc d'activités Brabois Forestière	
Zone du plateau Flavigny-sur- Moselle		Espace d'activités Filinov	
Moselle Rive Gauche		Cap Filéo	
Parc d'activités du Breuil			
Parc d'activités de Frolois			

- Mener les réflexions sur la spécialisation des ZAE en prenant en compte les territoires voisins.

- Se donner l'opportunité d'accueillir des activités diversifiées dans ces ZAE : logistiques, événementiel...

B. Organiser une offre de ZAE lisible pour les acteurs économiques et assurant les équilibres territoriaux

- Tenir compte du classement en **ZAE stratégique**, par le SCoT Sud 54, de Brabois Forestière.
- Placer Cap Filéo, Moselle Rive Gauche, le Parc d'Activités du Breuil et la Zone du Plateau de Flavigny-sur-Moselle en **ZAE intermédiaires** compte tenu de leur localisation dans des polarités, de leur bonne desserte routière et de l'influence qu'elles ont sur le territoire.
- Conforter en **ZAE locales** Champ le Cerf et le Parc d'Activités de Frolois pour leur rôle dans le développement de l'artisanat et la pérennisation d'entreprises locales ainsi que l'Espace d'activités Filinov pour les activités et services de proximité qu'elle accueille.



C. Encadrer l'exploitation du sous-sol

- Identifier les lieux d'exploitation et encadrer leur développement

II. Objectif n°2 : Accompagner le développement du commerce

A. Permettre de restructurer les linéaires commerciaux

Neuves-Maisons et Pont-St-Vincent offrent, sur leurs axes principaux, des linéaires commerciaux denses.

Neuves-Maisons est identifiée comme centralité commerciale de polarité urbaine par le SCoT Sud 54.

Les communes de Messein, Bainville-sur-Madon, Richardmémil, Flavigny-sur-Moselle et Pulligny disposent également de commerces de centre-bourg à préserver. Ces communes sont identifiées pour le développement du commerce de proximité.

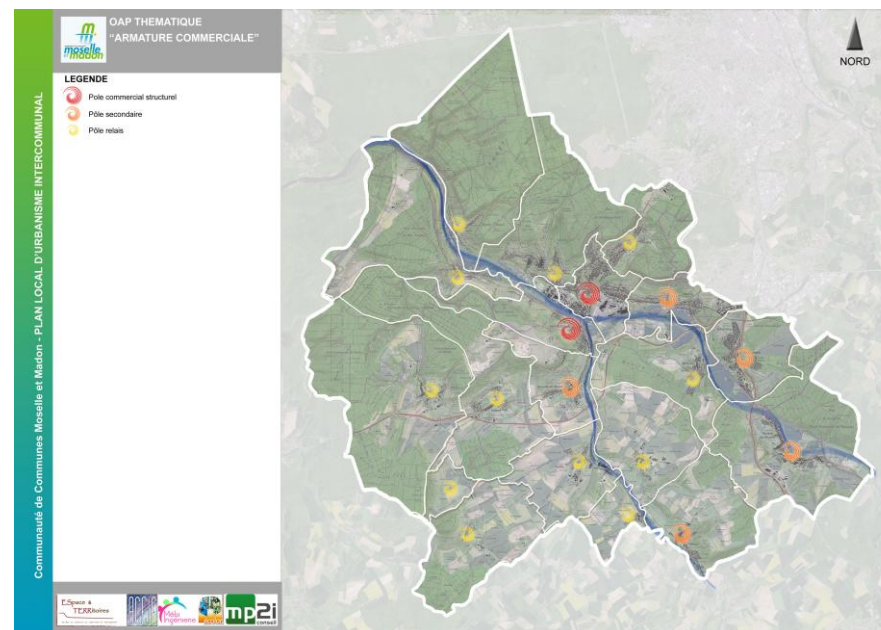
- Préserver les linéaires commerciaux en permettant des restructurations : compléter les espaces vacants, rassembler les commerces pour en faire des pôles plus visibles et moins étalés
- Permettre aux commerces de s'inscrire dans une démarche de transition : Click and Collect, aménagement des espaces publics à proximité
- Prendre en compte l'accessibilité à l'offre de commerces de proximité
- Améliorer la visibilité des stationnements existants :
 - Neuves-Maisons dispose d'une offre en stationnement pour véhicules légers conséquente mais qui manque de visibilité pour les arrêts de courte durée. Il faut améliorer cette visibilité.
- Répondre aux carences en termes de stationnement dédiés aux véhicules de livraison

B. Concentrer les grandes surfaces commerciales

- S'appuyer sur l'identification de Cap Filéo comme secteur d'implantation périphérique des commerces dans le SCoT Sud 54 dans le développement de l'offre commerciale.
- Conserver le positionnement de Cap Filéo comme la seule ZAE pouvant accueillir les surfaces commerciales les plus grandes pour conserver l'équilibre commercial du territoire et asseoir le positionnement de la CCMM face à la concurrence des territoires voisins.

C. Proposer une offre commerciale adaptée et polarisée

- S'appuyer sur l'armature commerciale dans le développement du commerce du territoire :



Pôles structurants : accueil de tous types de commerces

Pôles secondaires : accueil petits supermarchés et de commerces de proximité

Pôles relais : accueil de petits commerces de proximité

- Réfléchir à l'offre commerciale du pôle Pulligny – Pierreville – Frolois – Bainville-sur-Madon qui constitue l'entrée sud du territoire → enjeu de captage des flux.

III. Objectif n°3 : Développer l'attractivité du territoire dans le respect du paysage

A. Veiller à l'aménagement des entrées du territoire

- Porter une attention plus forte à l'architecture et à l'intégration paysagère des ZAE en entrée de territoire pour marquer l'image de la CCMM.

B. Poursuivre la mise en place d'une identité visuelle

- Mettre en place une signalétique commune à toutes les ZAE :
 - Pour indiquer les ZAE
 - À l'intérieur des ZAE pour indiquer les activités présentes

C. Encourager les architectures qualitatives

- Tenir compte du site d'implantation dans le choix de l'architecture des bâtiments (topographie, orientation solaire, report d'ombre, ensoleillement, qualité des sols, accès à un espace extérieur).
- Veiller à la qualité architecturale et paysagère des ZAE voisines des axes de communication majeurs du territoire qui participent à l'effet vitrine des dynamiques économiques.

IV. Objectif n°4 : Encourager la création de bâtiments respectueux de l'environnement

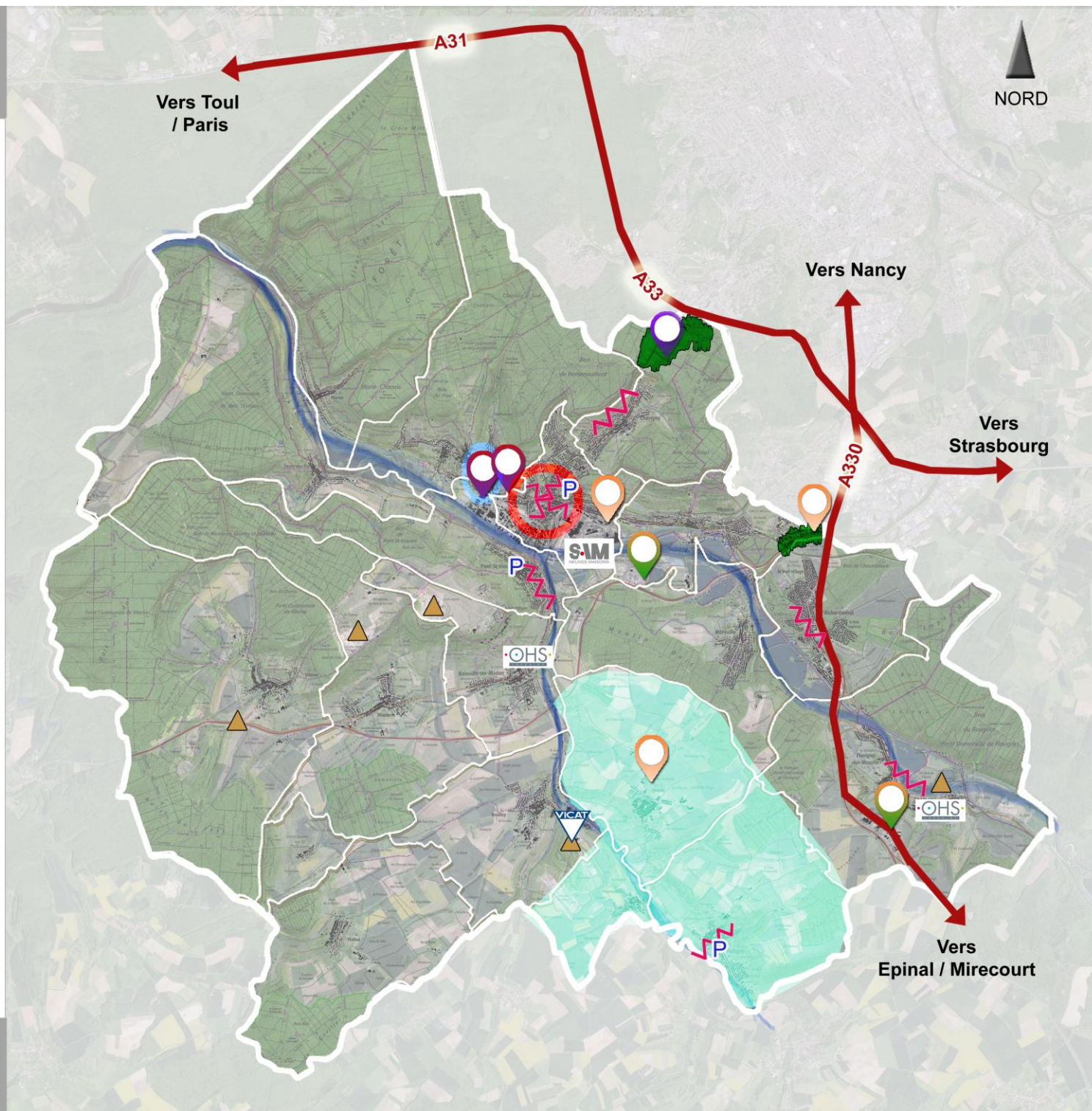
- Aménager les abords des constructions avec des végétaux, des arbres et des matériaux perméables.
- Encourager la rénovation énergétique des bâtiments d'activité.
- Favoriser l'implantation des dispositifs de production d'énergie solaire sur les bâtiments d'activité.
- Permettre l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les aires de stationnement.
- Encourager l'installation d'IRVE et de locaux vélos sécurisés pour le personnel et les visiteurs.

LEGENDE

-  Accompagner l'exploitation du sous-sol
 -  Conforter les linéaires commerciaux de centre-bourg
 -  Résoudre les problématiques de stationnement pour les clients et les livraisons en centre-bourg
 -  Veiller à la qualité architecturale et paysagère des ZAE en entrée de territoire
 -  Pôle sud à affirmer
- Spatialiser et spécialiser les activités :
-  ZAE préférentielle pour les activités artisanales
 -  ZAE préférentielle pour les activités industrielles
 -  ZAE préférentielle pour les activités tertiaires
 -  ZAE préférentielle pour les activités commerciales

Décliner le SCoT Sud 54 :

-  Neuves-Maisons, centralité commerciale de polarité urbaine
-  Cap Filéo, secteur d'implantation périphérique des commerces



► OAP THÉMATIQUE N°6 ◀

ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Rappels du PADD

- Disposer dans toutes les communes de **lieux d'accueil** clos ou de plein-air pour des manifestations décentralisées.
- **Répartir les équipements** sur le territoire tout en gardant une **cohérence** avec la démographie du secteur.
- **Essaimer harmonieusement** les équipements sur le territoire intercommunal, en prenant en compte l'accès et le stationnement.
- Conforter la place du centre culturel Jean l'Hôte dans le **tissu culturel** régional.
- Permettre une **articulation des lieux culturels à différentes échelles** en proposant des lieux polyvalents pouvant s'adapter à différentes activités.
- Proposer un **maillage de salles dédiées aux pratiques sportives** afin de répondre aux activités qui demandent des installations particulières.



I. Objectif n°1 : Conforter et développer le maillage d'équipements du territoire

- Maintenir une offre diversifiée en équipements sportifs
- Renforcer le positionnement de l'école de voile
- Confirmer les équipements culturels
- Permettre à chaque commune de disposer de lieux multifonctionnels pour :
 - Maintenir le tissu associatif
 - Permettre l'accueil périscolaire
 - Contribuer au déploiement de l'offre culturelle
 - Permettre l'accueil de praticiens ou la réalisation de téléconsultations
- Réfléchir au développement des équipements en lien avec les territoires voisins (pôle sportif à Richardménil et nouvel équipement à Xeuilley)
- Proposer des équipements intérieurs et extérieurs (halle, fit park, pumtrack...) assurant sécurité dans l'usage et l'accès pour tout âge et tout sexe
- S'appuyer sur la couverture numérique du territoire pour le développement des équipements

II. Objectif n°2 : Réfléchir à une spatialisation raisonnée des équipements

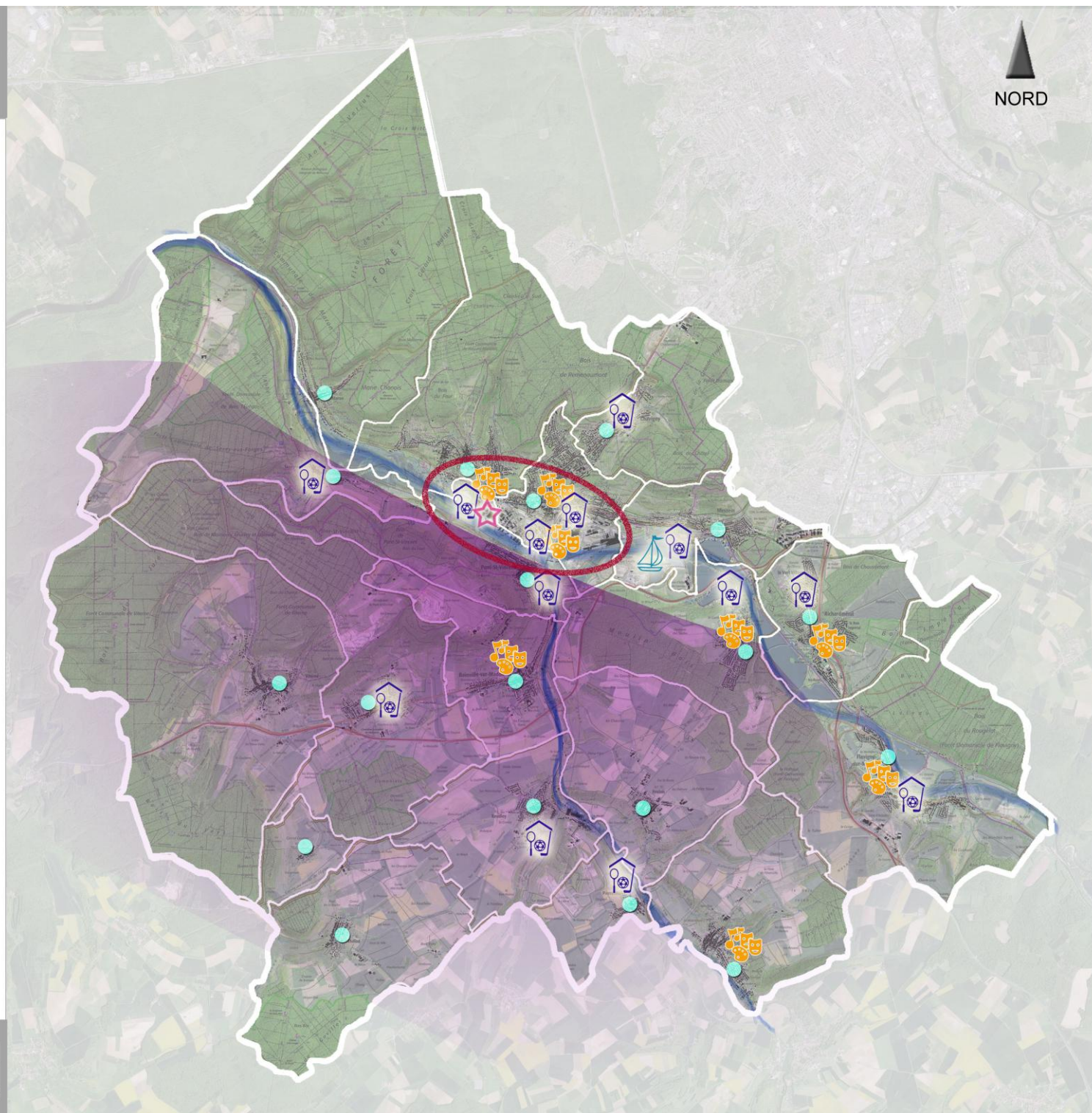
- Conforter le pôle d'équipements de la conurbation, adapté au bassin de population
- Rééquilibrer la spatialisation des équipements en diversifiant l'offre sur la rive gauche de la Moselle, en lien avec la démographie du territoire

III. Objectifs n°3 : Offrir des équipements adaptés à tous les âges de la vie

- Accompagner les projets de structures d'accueil dédiées à la petite-enfance
- Développer les équipements sportifs en lien avec les besoins des écoles
- Accompagner le projet de Cité scolaire inclusive
- Accompagner le déploiement de la fibre optique pour faciliter le télétravail
- Faciliter l'accès aux équipements publics en proposant des horaires étendus adaptés aux modes de vie de chacun
- Multiplier les bancs et espaces de repos au sein de l'espace public
- Encourager la mutualisation des locaux et les projets intergénérationnels
- Prévoir l'implantation de sanitaires extérieurs accessibles aux habitants

LEGENDE

-  Conforter les équipements de la conurbation
-  Maintenir une offre diversifiée en équipements sportifs
-  Confirmer les équipements culturels
-  Rééquilibrer la spatialisation des équipements en diversifiant l'offre sur la Rive gauche de la Moselle
-  Accompagner le projet de Cité Scolaire inclusive
-  Permettre à chaque commune de disposer de lieux multifonctionnels pour :
 - maintenir le tissu associatif
 - permettre l'accueil périscolaire
 - contribuer au déploiement de l'offre culturelle
 - permettre l'accueil de praticiens ou la réalisation de téléconsultations
-  Asseoir le positionnement et le rayonnement de l'école de Voile



► OAP THÉMATIQUE N°7 ◀

TOURISME



Rappels du PADD

- Mettre en valeur le **patrimoine industriel** pour développer le tourisme.
- Valoriser le potentiel touristique du **Plateau Ste Barbe** dans toutes ses dimensions environnementale, historique et de loisirs.
- S'appuyer sur les exploitations agricoles pour développer de nouvelles formes de tourisme comme l'**accueil à la ferme**.
- Résorber le déficit d'**hébergement touristique** sur le territoire en s'appuyant sur des marqueurs touristiques forts et les richesses des territoires voisins.
- Identifier les **sites clés** pour implanter des espaces de loisirs sur le territoire et proposer des pôles d'activités spécialisés et complémentaires.



I. Objectif n°1 : Mettre en valeur les richesses patrimoniales du territoire

S'appuyer sur les atouts majeurs du territoire pour développer le tourisme sur le territoire :

- Fort Pélissier de Bainville-sur-Madon et plateau Ste-Barbe
 - Val de Fer
 - Anciennes terrasses Pont-St-Vincent
 - Base nautique de Messein
- Mettre en avant l'image nature du territoire et y faire de la pédagogie pour communiquer sur les sites importants (NATURA 2000, ENS...).
- Mettre en valeur le petit patrimoine présent dans les communes qui peut constituer un point de départ pour des activités touristiques, notamment par l'organisation de randonnées urbaines.
- Mettre notamment en avant le patrimoine lié à l'eau (lavoirs, ponts, petits ruisseaux...) pour renforcer le lien avec l'eau.

II. Objectif n°2 : Répondre aux carences en termes d'hébergement et de restauration

- Répondre aux besoins en termes d'hébergement et notamment d'hébergement de groupes (capacité d'un car de tourisme).
- Mener des actions pour encourager la clientèle des hôtels, souvent là pour une escale sur la route du sud de la France, à rester une nuit de plus pour visiter la région.

- Améliorer l'offre en restauration sur les circuits touristiques et les points d'attractivité majeurs.
- Améliorer l'accès des plaisanciers sur le territoire :
- Développer les haltes fluviales
 - Développer les aires de camping-car
 - Encourager la création de bornes de recharge pour les véhicules/vélo électriques, possiblement en lien avec les acteurs touristiques du territoire

III. Objectif n°3 : S'inscrire en complémentarité de l'offre des territoires voisins

- Mettre à profit la proximité de Sion et du Grand Nancy pour développer l'attractivité du territoire.
- S'appuyer sur le vélo pour développer le tourisme grâce aux grands itinéraires existants.
- S'inscrire dans l'offre touristique des boucles de la Moselle



► OAP THÉMATIQUE N°8 ◀

AGRICULTURE



Rappels du PADD

- Permettre le développement de l'**agriculture locale** qui contribue à l'entretien et la revitalisation des coteaux.
- Conforter l'**agriculture de la Plaine du Saintois** garante de l'entretien des paysages.
- Faciliter l'implantation de **nouvelles exploitations** agricoles sur le territoire et préserver les possibilités de développement des exploitations agricoles existantes.
- S'appuyer sur le maillage d'exploitations agricoles du territoire pour encourager le développement des **circuits courts**.



I. Objectif n°1 : Préserver les espaces et activités agricoles

A. Préserver les espaces agricoles

- Préserver les terres agricoles.
- Identifier les espaces agricoles remarquables à protéger.
- Préserver les reculs agricoles.

B. Limiter les conflits d'usage entre les espaces agricoles et les espaces urbains

- Encourager la création de franges végétales dans les espaces de transition entre espace agricole et espace résidentiel.
- S'appuyer sur les chemins existants ou à réinvestir pour créer ces espaces de transition.
- Mener une réflexion sur les accès agricoles afin d'assurer la sécurité et d'éviter les nuisances. Réfléchir à des accès dédiés aux engins agricoles (en réhabilitant des chemins par exemple) en cas de difficulté identifiée.

II. Objectif n°2 : Assurer la préservation des espaces sensibles et des perspectives paysagères dans le développement de l'agriculture

A. Préserver les espaces naturels remarquables

- Préserver les espaces naturels remarquables de toute construction agricole.

B. Préserver les perspectives paysagères

- Préserver les points hauts et les grandes perspectives paysagères des constructions agricoles.

C. Prendre en compte les risques

- Préserver les milieux soumis à un risque de toute construction agricole.
- Encourager les dispositifs permettant de réduire l'exposition aux risques de la population :
 - Maintien/création des haies
 - Maintien/création de talus bocager pour éviter le ruissellement

III. Objectif n°3 : Encourager le développement des circuits courts et de la diversification

A. Mettre en avant les produits locaux

- Mener une réflexion quant à la création de lieux de vente communs aux exploitations du territoire pour mettre en avant les produits locaux tout en réduisant les trajets des clients.
- Développer les marchés de produits locaux sur le territoire.
- Mener une réflexion sur la création de halles qui pourraient également servir de lieu de manifestation.
- Développer les bus itinérants pour la vente directe.
- Mettre en avant les producteurs pratiquants déjà la vente directe par une signalisation claire et harmonisée sur tout le territoire.

B. Encourager une alimentation locale et saine

- Préserver les jardins partagés/jardins familiaux/pâquis pour permettre aux habitants de cultiver leur propre potager.
- Améliorer l'accès aux vergers pour encourager la cueillette.
- Développer la plantation d'arbres fruitiers, d'arbustes à petits fruits et d'aromates dans l'espace public et encourager leur plantation dans les espaces privés.
- Encourager l'agriculture biologique.

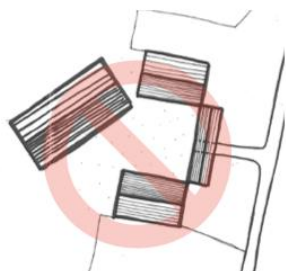
C. Permettre la diversification de l'activité

- Activité de transformation, atelier, lieux de vente...
- Permettre la reconversion des exploitations.

IV. Objectif n°4 : Favoriser la bonne intégration du bâti agricole dans le paysage

A. Implantation

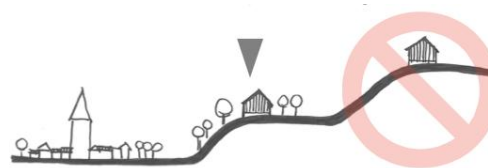
- Le regroupement des bâtiments est souhaité. Lorsque cela est possible, les nouveaux bâtiments s'intégreront à un ensemble existant.
- Les nouveaux bâtiments devront s'implanter en cohérence avec les bâtiments existants (symétrie, alignement...)



- Les possibilités d'extension devront être étudiées dans le choix de l'implantation des bâtiments afin de garantir l'avenir des exploitations.

B. Adaptation à la pente

- Les bâtiments agricoles devront éviter de s'implanter sur les lignes de crête et les points hauts pour limiter leur impact visuel et se protéger du vent.
- Les constructions agricoles s'implanteront préférentiellement à mi-pente et/ou là où la pente est la plus faible, de manière à limiter les remblais-déblais.

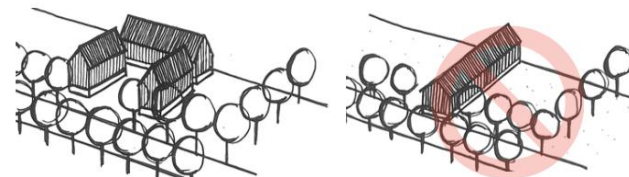


- Le faitage des bâtiments sera parallèle aux courbes de niveau.

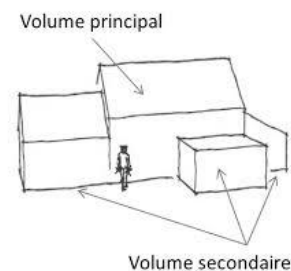


C. Volumétrie

- Si l'activité nécessite la création d'une surface importante de bâtiment, l'organisation en plusieurs volumes est recommandée.



- Des volumes différents au sein d'une même constructions sont souhaités pour briser l'effet masse pour s'intégrer au mieux au paysage.

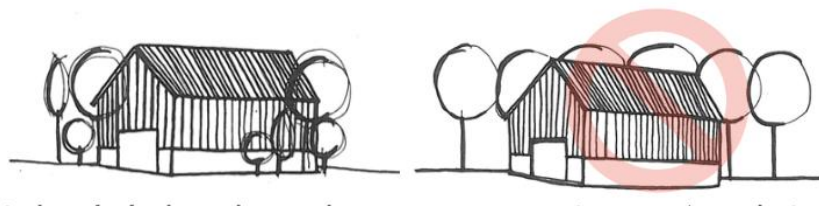


D. Aspect

- Les locaux accessoires, logements de gardiennage compris, s'inscriront en harmonie avec les constructions principales (coloris, toitures...)
- Les couleurs claires seront privilégiées pour les toitures et les façades. Le bardage bois encouragé.
- Des panneaux photovoltaïques pourront être installés en toiture.

E. Gestion des abords et végétalisation

- L'imperméabilisation des abords des constructions sera limitée. L'infiltration des eaux pluviales sera privilégiée.
- Des écrans végétalisés pourront être mis en place pour faciliter l'intégration du bâti dans le paysage. Ces plantations mais aussi celles qui accompagnent les chemins d'accès ou constituent des haies et bosquets devront être constituées d'essences locales et variées de tailles différentes.

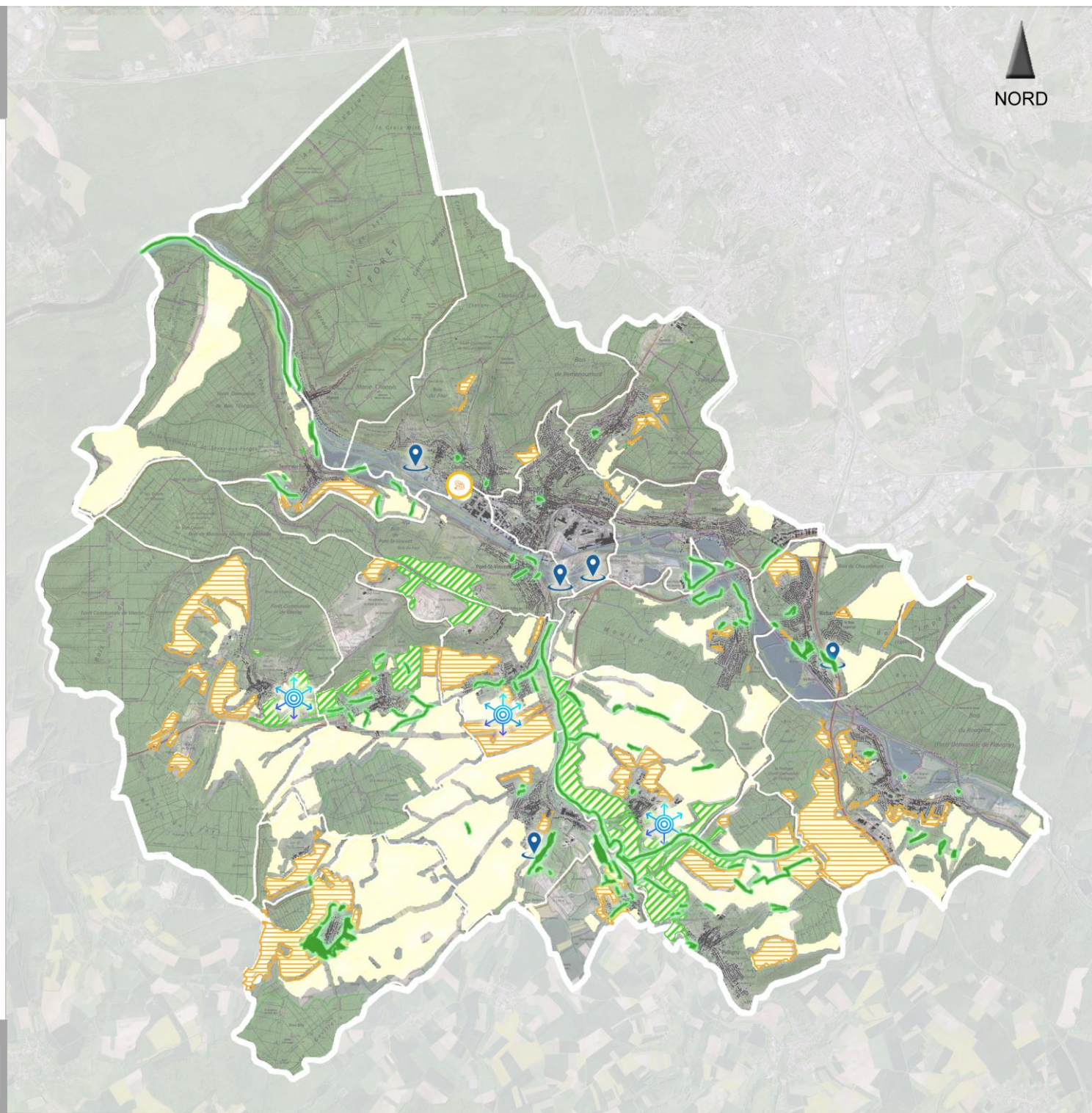




OAP THEMATIQUE "AGRICULTURE"

LEGENDE

-  Protéger les éléments constitutifs des paysages agricoles
-  Maintenir les espaces agricoles
-  Protéger les terres agricoles à forts enjeux environnementaux
-  Préserver les grandes perspectives paysagères
-  Soutenir les projets connus de diversification
-  Accompagner le projet de maraîchage
-  Encourager l'agriculture urbaine familiale



► OAP THÉMATIQUE N°9 ◀

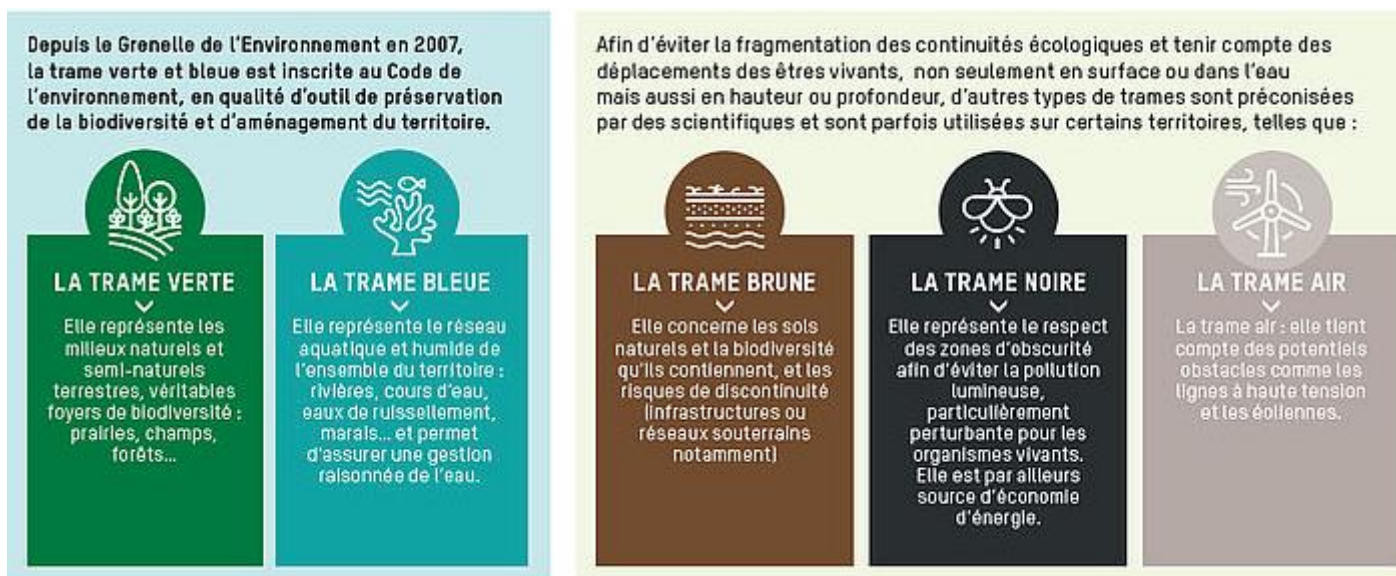
TRAME VERTE ET BLEUE



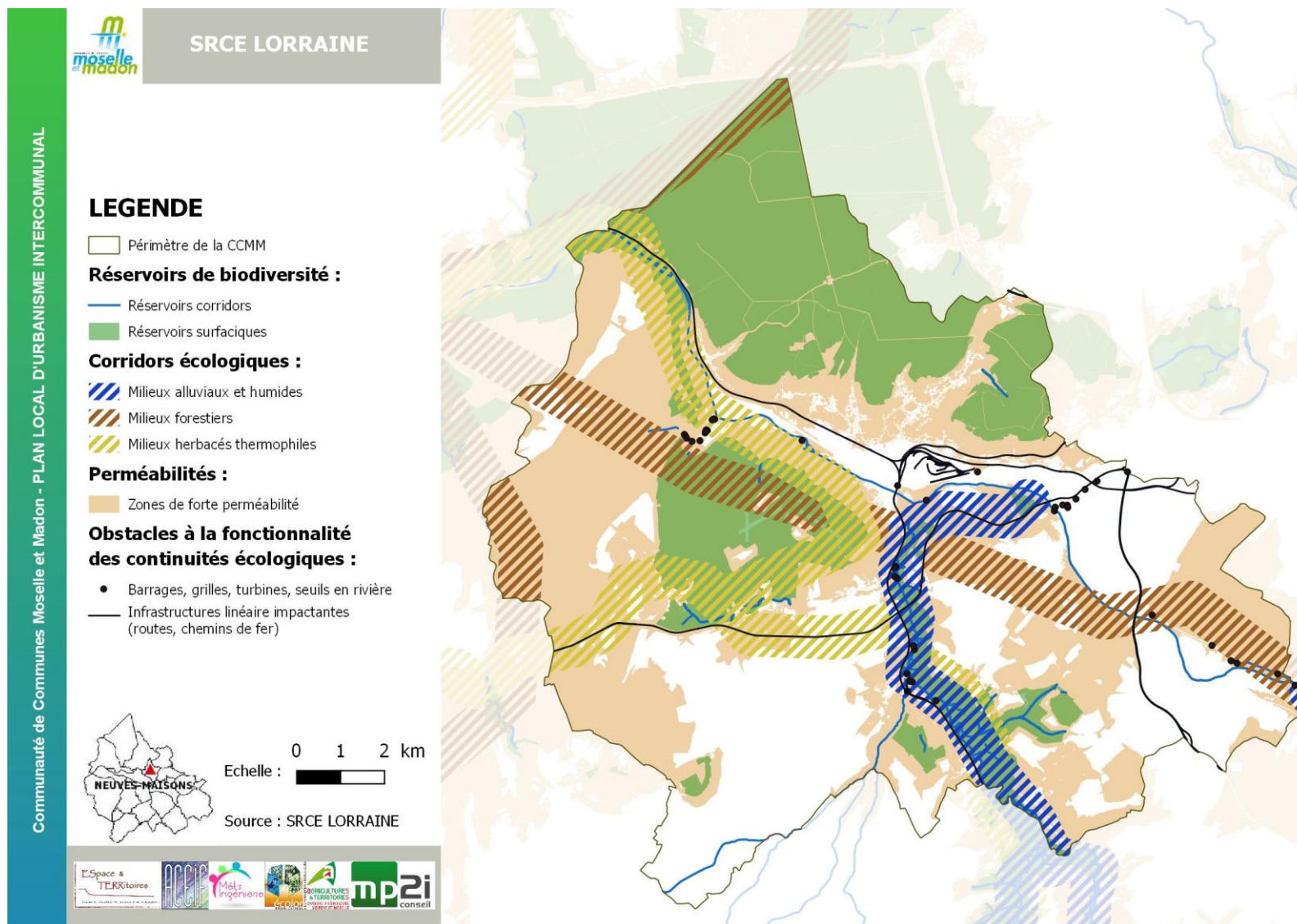
Rappels du PADD

- **Enrayer la perte de biodiversité** en protégeant les habitats naturels et les espèces animales ou végétales emblématiques et en restauration des corridors biologiques afin de résister aux aléas du réchauffement climatique.
- Veiller au développement et à la préservation des **corridors écologiques**.
- Encourager la plantation de **haies**. Adopter une politique de réservation de bandes / zones de plantation.
- Protéger et valoriser les **espaces remarquables du territoire** : NATURA 2000, ENS.. mais aussi la biodiversité ordinaire.
- Sauvegarder le **socle aquatique et humide**
- Sanctuariser les zones à **haute sensibilité écologique** identifiées dans le volet trame verte et bleue
- Préserver les **ripisylves**, acteurs majeurs de la protection de la biodiversité et de la lutte contre les risques.

Définitions



Prérequis



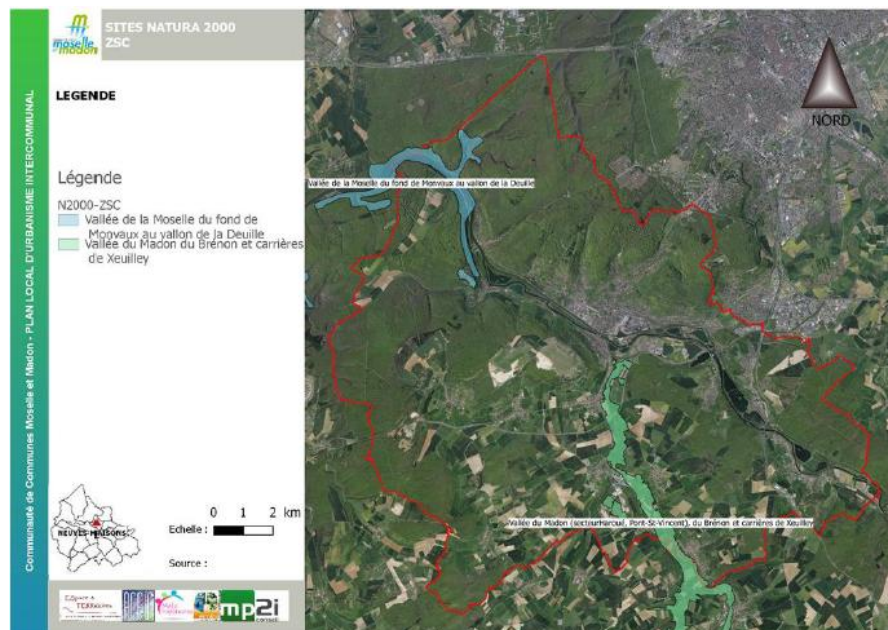
I. Objectif n°1 : Maintenir et conforter les réservoirs de biodiversité

A. Réservoirs surfaciques

a) Préserver les milieux remarquables

Natura 2000 :

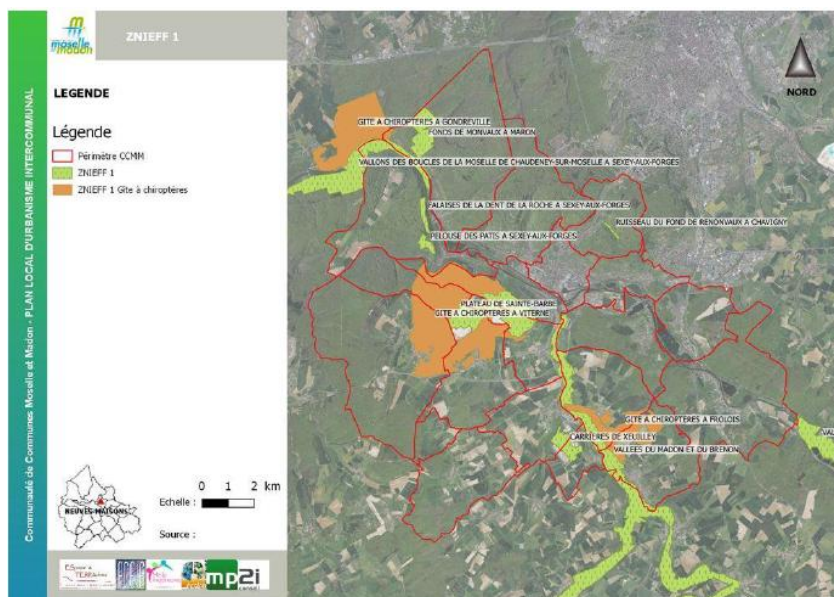
N° européen	N° régional	Nom du site	Surface (ha)
FR4100178	26	Vallée de la Moselle du fond de Montvaux au vallon de la Deuille	520
FR4100233	81	Vallée du Madon, du Brénon et carrière de Xeuilley	1154



ZNIEFF de Type I :

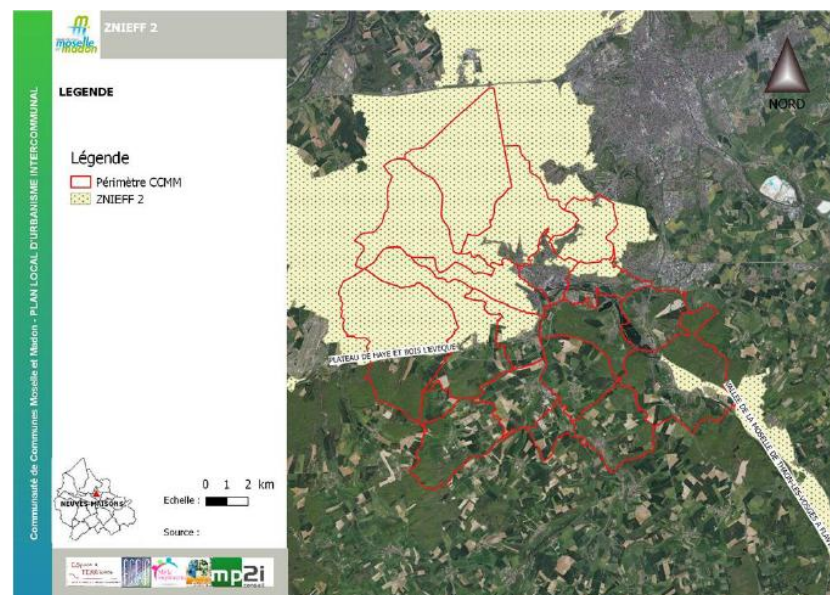
N°Znieff	Nom de la ZNIEFF	Surface (Ha)	Communes concernées
410001855	PLATEAU DE SAINTE BARBE A PONT-SAINT-VINCENT	313.03	Maizières, Pont-Saint-Vincent, Viterne, Bainville-sur-Madon
410007527	VALLEE DE LA MOSELLE SAUVAGE ENTRE BAYON ET LAGNEY	1450.18	Flavigny-sur-Moselle
410007536	FONDS DE MONVAUX A MARON	121.82	Maron
410015845	VALLEES DU MADON ET DU BRENON DE HAROUET ET ETREVAL A PONT-SAINT-VINCENT	1128.22	Xeuilley, Frolois, Méréville, Pierreville, Pont-Saint-Vincent, Pulligny, Bainville-sur-Madon
410030353	RUISSEAU DU FOND DE RENONVEAUX A CHAVIGNY	6.92	Chavigny
410030380	VALLONS DES BOUCLES DE LA MOSELLE DE CHAUDENEY-SUR-MOSELLE A SEXEY-AUX-FORGES	363.74	Sexey-aux-Forges, Maron
410030388	FALAISE DE LA DENT DE LA ROCHE A SEXEY-AUX-FORGES	23.16	Sexey-aux-Forges
410030388	CARRIERES DE XEULLEY	65.96	Xeuilley, Pierreville
410030505	RUISSEAU SAINTE-ANNE A SEXEY-AUX-FORGES	19.91	Sexey-aux-Forges
410001856	PELOUSE DES PATIS A SEXEY-AUX-FORGES	21.74	Sexey-aux-Forges
410000496	GITE A CHIROPTERE A FROLOIS	248.84	Frolois, Pulligny
410030175	GITE A CHIROPTERES A VITERNE	994.29	Maizières, Pont-Saint-Vincent, Viterne, Sexey-aux-Forges, Bainville-sur-Madon
410030168	GITE A CHIROPTERES A GONDREVILLE	420.04	Maron





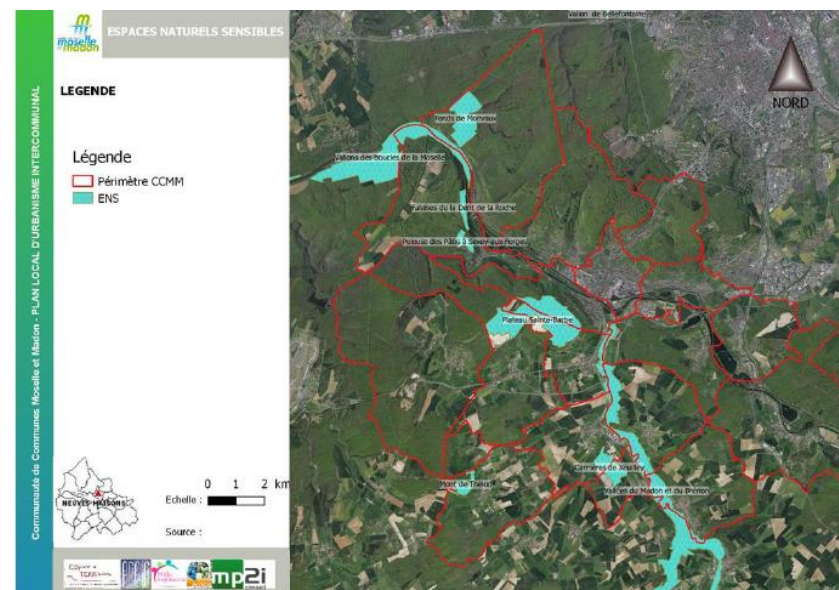
ZNIEFF de Type II :

N°	Nom du site	Superficie (ha)	Communes concernées
410030457	PLATEAU DE HAYE ET BOIS L'EVEQUE	22115.72	Viterne, Maizières, Sexey-aux-Forges, Maron, Chaligny, Chavigny, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Bainville-sur-Madon, Messein
410010386	VALLEE DE LA MOSELLE DE THAN-LES-VOSGES A FLAVIGNY	5005.15	Flavigny-sur-Moselle



Espaces Naturels Sensibles

N° ENS	NOM	Surface	Espèces déterminantes	Communes concernées
54A72	Fonds de Monvaux	126 ha	Murin de Brandt, Grimpereau des bois, Gagée jaune, Lézard vivipare	Maron
54E93	Vallons des boucles de la Moselle	362 ha	Sonneur à ventre jaune, Cuivré des marais, Grand Murin, Chevalier guignette	Sexey-aux-Forges, Maron
54E98	Falaise de la dent de la Roche	23 ha	Murin d'Alcathoe, Pic noir, Orvet fragile	Sexey-aux-Forges
54E99	Pelouses des Patis	24 ha	Arlequinette commune, Pipistrelle commune, Linotte mélodieuse, Crique des Genévriers, Noix de terre	Sexey-aux-Forges
54E102	Plateau Sainte Barbe	313 ha	Triton palmé, Hespérie du Bome, Grand Murin, Autour des palombes, Bugle jaune	Maizières, Pont-Saint-Vincent, Viterne, Bainville-sur-Madon
54F52	Vallées du Madon et du Brénon	1128 ha	Rainette verte, Grand Mas, Murin de Bechstein, Petit rhinolophe, Cordulie à corps fin, Baetis buceratus	Xeuilley, Frolois, Méréville, Pierreville, Pont-Saint-Vincent, Pulligny, Bainville-sur-Madon
54F59	Carrières de Xeuilley	66 ha	Crapaud calamite, Mante religieuse, Pie-grièche écorcheur, Coronelle lisse, Potentille de Crantz	Xeuilley, Pierreville
54F62	Mont de Thélod	29 ha	/	Thélod



b) Préserver les réservoirs forestiers et boisés

- Préserver le couvert boisé et forestier, en s'appuyant notamment sur le classement en forêt de Protection de la Forêt de Haye.
- Assurer la cohabitation entre protection et activités sylvicoles et de loisirs.
- Gérer l'exploitation des espaces boisés dans le respect de la biodiversité (coupes hors période de nidification)

B. Réservoirs aquatiques

a) Veiller à la qualité de l'eau

- Rechercher un bon état écologique des cours d'eau pour la biodiversité et les activités.

b) Protéger les ripisylves

- Laisser libre de toute construction un espace tampon le long des cours d'eau
- Préserver la végétation constitutive des ripisylves (ERP)

c) Préserver les fonctions écologiques des zones humides

- Encadrer les affouillements et exhaussements du sol dans les espaces humides ou présumés humides.
- Préserver les zones humides de toute urbanisation ou mettre en place des mesures compensatoires en cas d'urbanisation qui ne peut être évitée.
- Assurer le maintien des fonctionnalités écologiques des zones humides.

ZONES HUMIDES

REMARQUABLES SDAGE

Vallons des bords de Moselle	Sexey-aux-Forges, Maron
Ruisseau de Sainte-Anne	Sexey-aux-Forges
Étang de la Ballastière	Méréville, Messein
Étang de Méréville	Méréville
La Moselle de Bayon à Neuves-Maisons	Flavigny-sur-Moselle, Méréville, Richardmémil, Messein, Neuves-Maisons
La partie aval du Madon	Pulligny, Pierreville, Frolois, Xeuilley, Bainville-sur-Madon, Méréville, Pont-Saint-Vincent
Carrières des cimenteries	Xeuilley, Pierreville
Vallée du Madon et du Brénon	Pulligny, Pierreville, Frolois, Xeuilley, Bainville-sur-Madon, Méréville, Pont-Saint-



II. Objectif n°2 : Mettre en valeur la trame bleue

A. Maintenir les fonctions écologiques des cours d'eau

- Lutter contre les pollutions
- Préserver des espaces non-traités aux abords des cours d'eau
- Veiller à la qualité physico-chimique des cours d'eau

Nom du cours d'eau et station	Biologie	Température	Acid.	Bilan O ₂	Nutriments	Polluants spécifiques	État écologique général
Moselle à Méréville	Moyen	Très bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen
Madon à Xeulley	Moyen	Très bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Moyen
Madon à Pierreville	Moyen	Très bon	Bon	Moyen	Bon	Moyen	Moyen
Ruisseau Saint-Anne à Sexey	Très bon	Très bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon

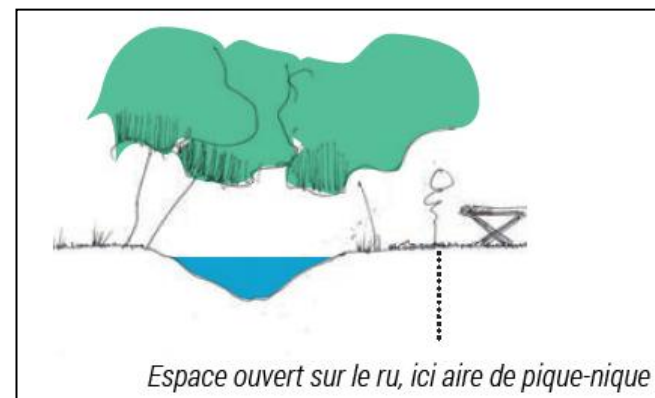
B. Rendre les cours d'eau visibles et accessibles

- Ouvrir des fenêtres paysagères sur le milieu aquatique
- S'appuyer sur l'eau pour créer du lien entre communes
- Développer et encadrer les activités aquatiques

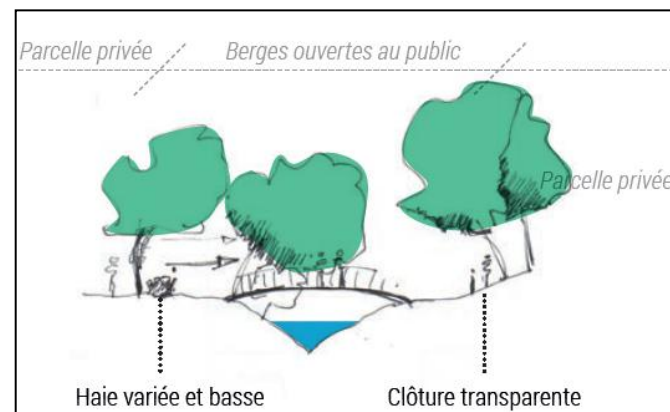
Exemples de valorisation de cours d'eau

(extraits OAP PLUi Balcons de Chartreuse)

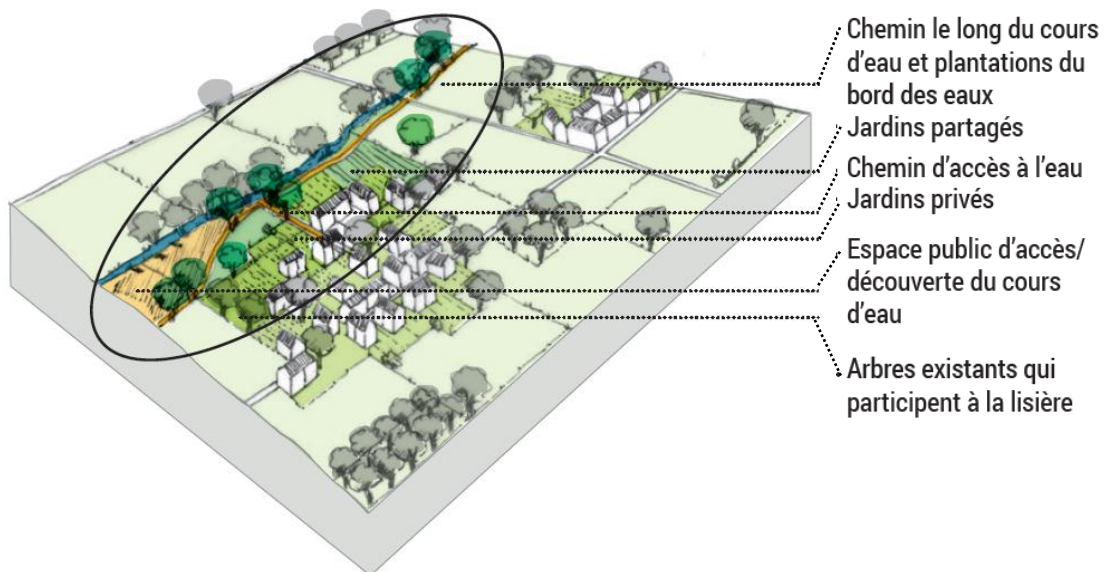
En domaine public



En domaine privé

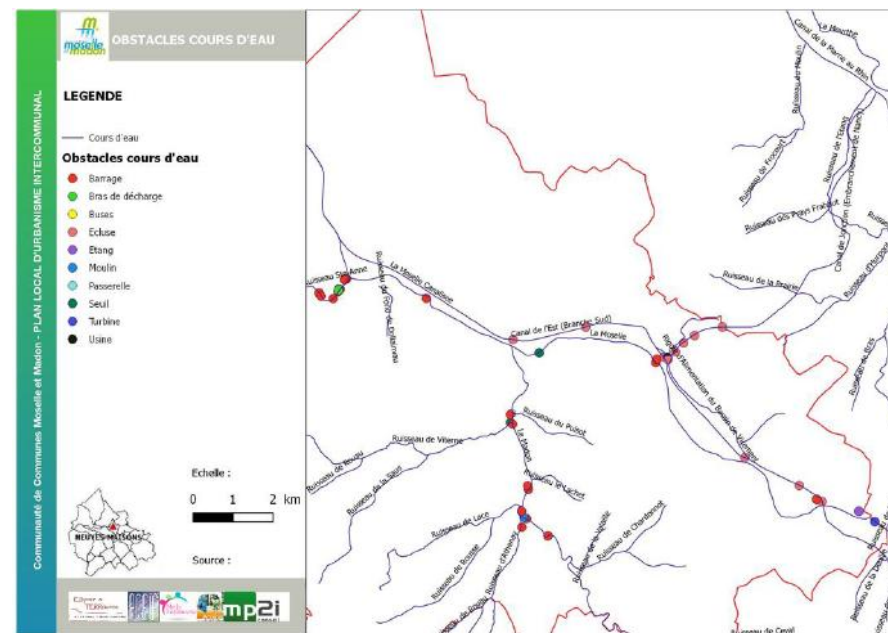


Exemples d'usages et de vocations qui participent au dessin de la lisière avec le cours d'eau (extrait OAP PLUi Balcons de Chartreuse)



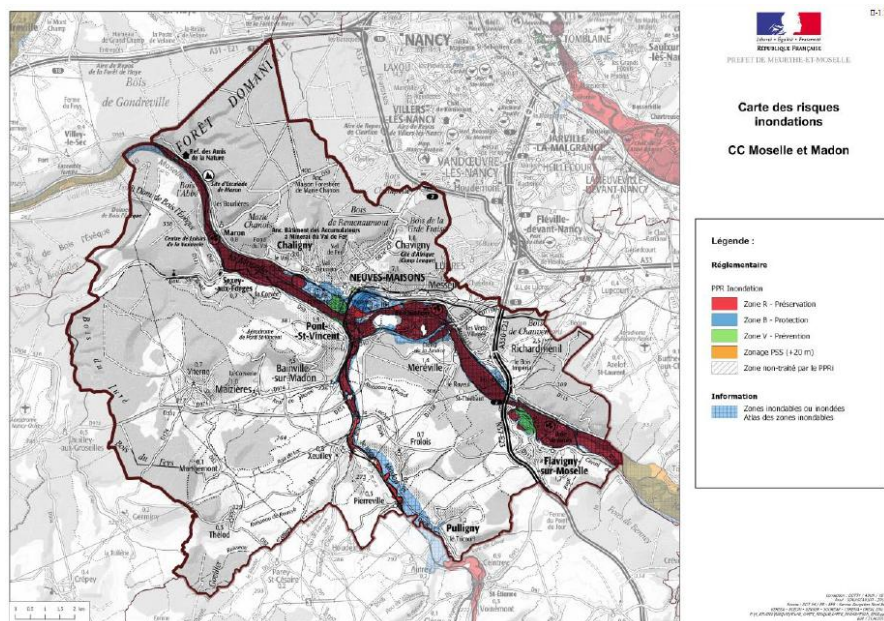
C. Limiter les obstacles

- Veiller à des aménagements ne constituant pas d'obstacle aux déplacements de la faune et au bon écoulement des eaux
- Encourager la mise en place d'aménagements permettant le bon déplacement des espèces aquatiques afin d'atténuer les effets des obstacles existants.
- Remettre en état les cours d'eau, ruisseaux et le petit patrimoine lié à l'eau



D. Contribuer à la prévention des inondations

- Intégrer la problématique du risque inondation à l'aménagement du territoire – voir aménagements possibles, prévus



III. Objectif n°3 : Préserver la trame verte

A. Préserver et conforter les corridors écologiques entre les principaux réservoirs du territoire

- Conforter les continuités écologiques entre les grands espaces naturels du territoire
- Porter une attention particulière au sud-ouest du territoire (absence de réservoirs surfaciques et corridors déviés par les infrastructures)

B. Développer les corridors écologiques dans les espaces agricoles

- Encourager la plantation de haies
- Préserver les haies, bosquets et arbres existants (mise en place d'ERP)

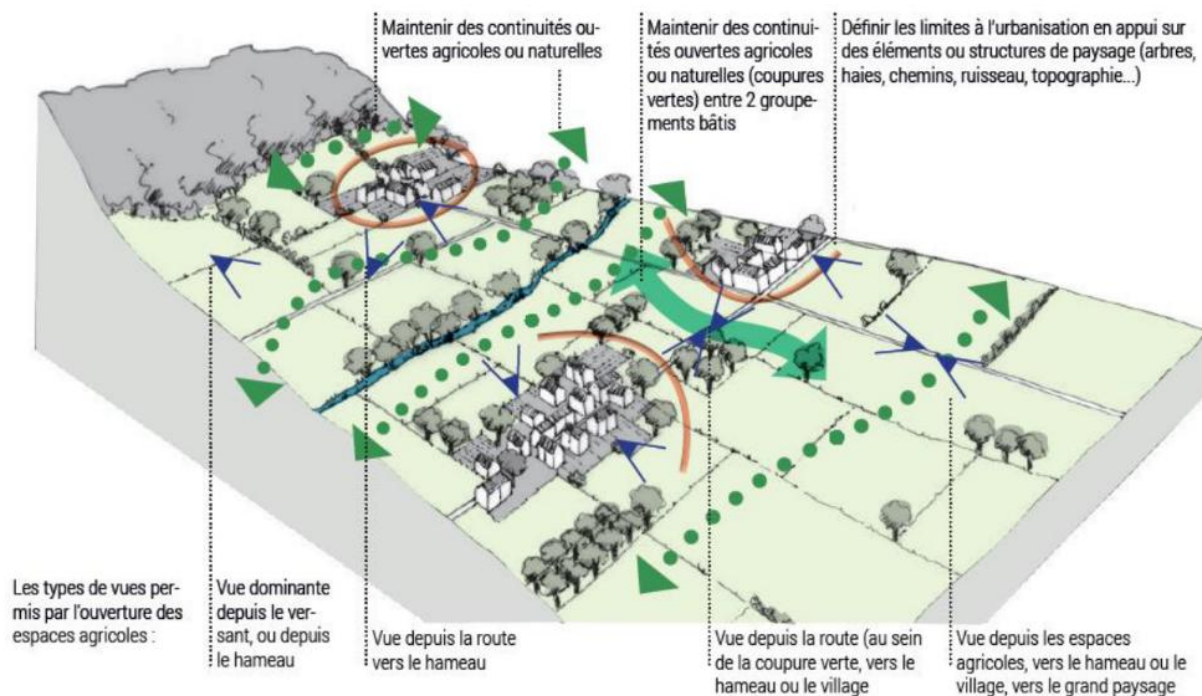
C. Développer les continuités écologiques en milieu urbain

- Mettre en réseau les espaces verts servant de support aux modes actifs
- Veiller au traitement des espaces de transitions entre espaces naturels/agricoles et espaces urbanisés
- Encourager la mise en place de clôtures végétalisées et perméables à la petite faune
- Préserver les continuités existantes (ERP)

Schémas de principe pour assurer les continuités

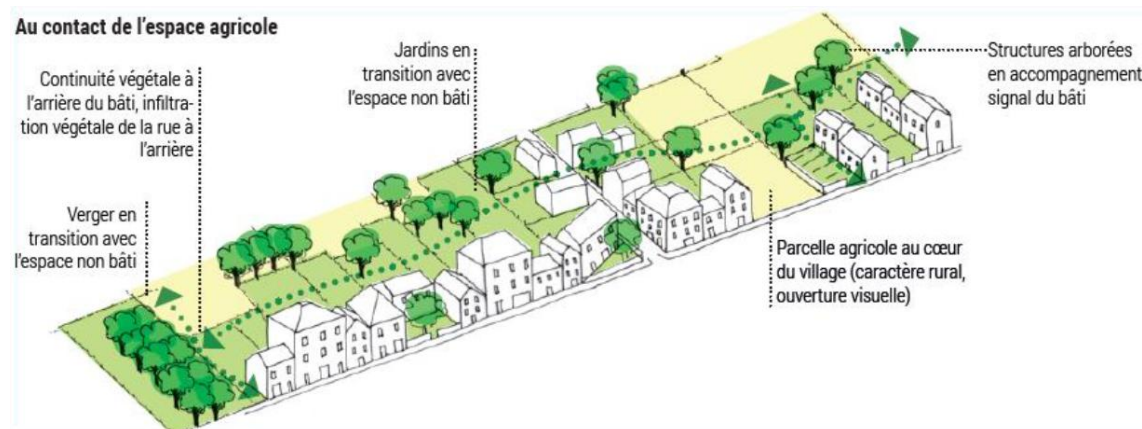
Continuités agricoles et naturelles et coupures vertes entre groupements bâtis

(extrait de la Note technique du Centre de ressources Trame verte et bleue, novembre 2023)



Continuités au contact de l'espace agricole

(extrait de la Note technique du Centre de ressources Trame verte et bleue, novembre 2023)



D. Éviter les ruptures anthropiques

- Chercher à redévelopper des corridors le long des infrastructures existantes
- Mettre en place des aménagements de déplacements adaptés à la faune pour le franchissement des obstacles

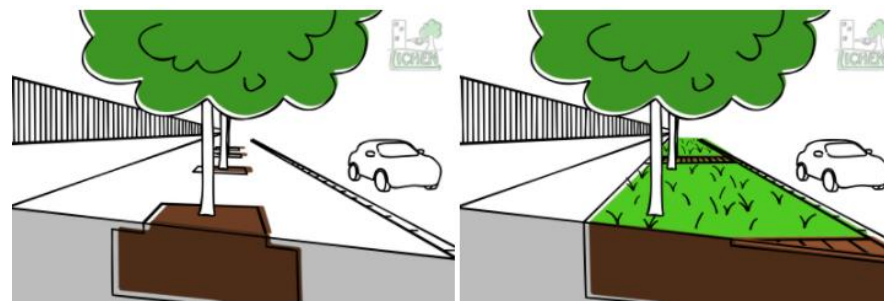
E. Assurer la bonne continuité des corridors avec les territoires voisins

- Pendre en compte les corridors écologiques identifiés dans les territoires voisins et assurer leur continuité.

IV. Objectif n°4 : Développer la trame brune, la trame noire et la trame air

A. Recréer la trame brune (lien avec OAP Nature en ville)

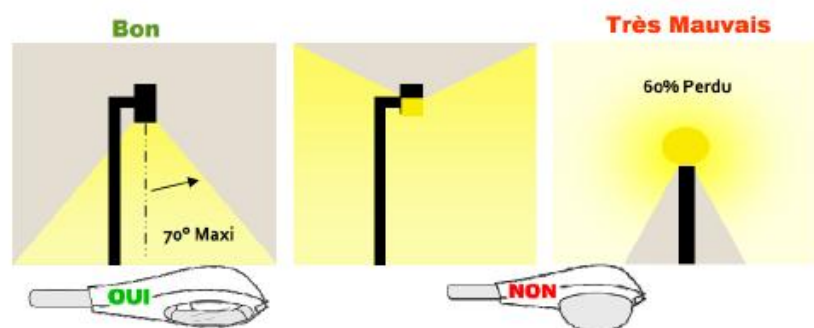
- Limiter l'artificialisation des sols
- Encourager la continuité du système racinaire des plantations qui permet l'échange de nutriments entre les arbres et évite les dérogations de la chaussée.



- Gestion des espaces verts :
 - Encourager la gestion différenciée
 - Éviter la plantation d'espèces annuelles pour ne pas fragiliser les sols lors des arrachages

B. Préserver la trame noire

- Adapter l'éclairage des projets d'aménagement pour limiter la pollution lumineuse
- Éviter la mise en place d'éclairage continu en lisière forestière
- Orienter les réflecteurs vers le sol



C. Préserver la trame air

- Prendre en compte les corridors écologiques aériens dans le développement des projets éoliens
- Favoriser l'enfouissement des lignes électriques dans les projets d'aménagement

LEGENDE
I. Maintenir et conforter les réservoirs de biodiversité
Préserver les milieux remarquables

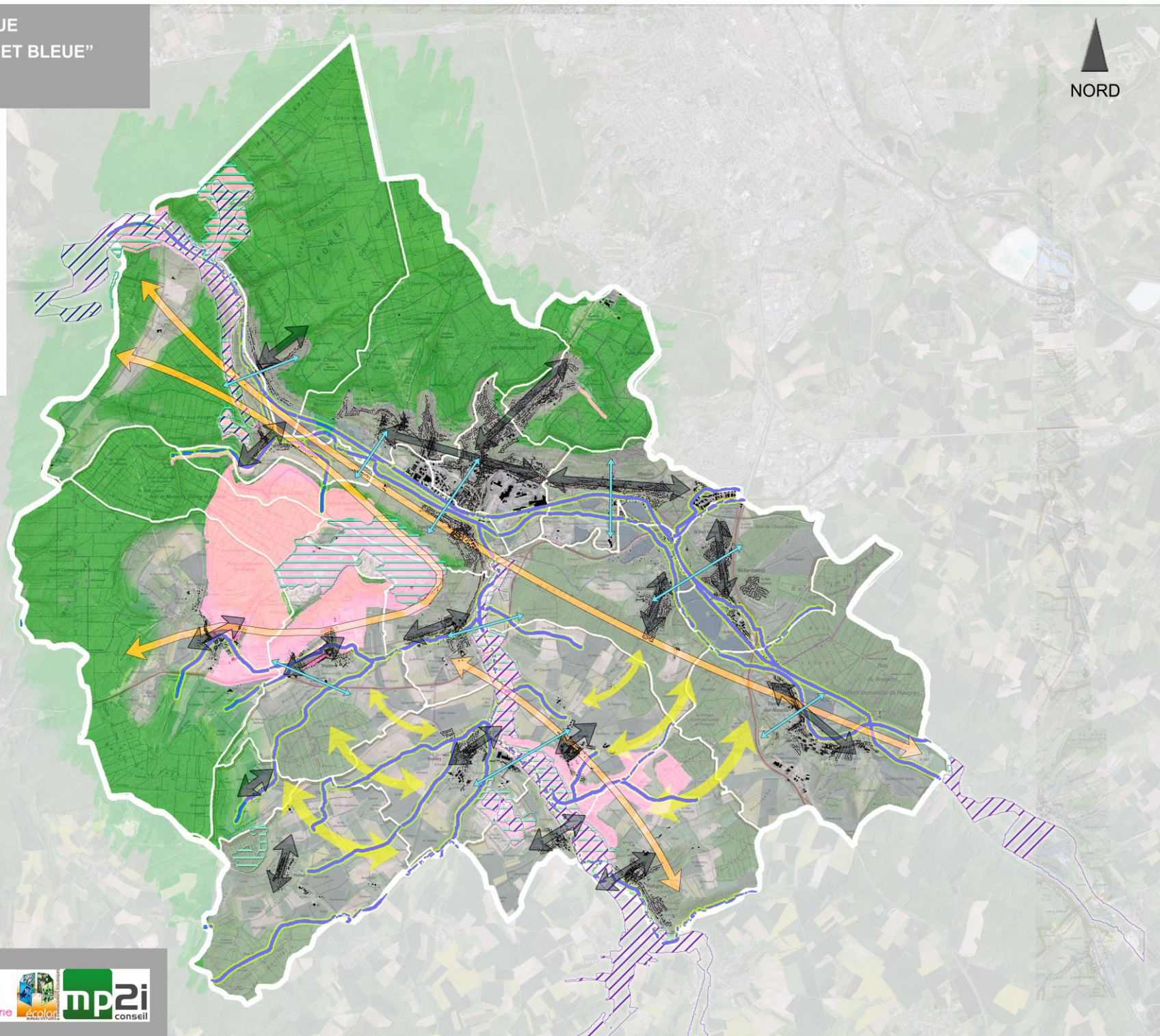
-  NATURA 2000
-  ZNIEFF de type 1
-  ENS
-  Préserver les réservoirs forestiers et boisés
-  Protéger les ripisylves
-  Préserver les fonctions écologiques des zones humides (ZH remarquables du SDAGE)

II. Mettre en valeur la trame bleue

-  Maintenir les fonctions écologiques des cours d'eau
-  Rendre les cours d'eau visibles et accessibles

III. Préserver la trame verte

-  Préserver et conforter les corridors écologiques entre les principaux réservoirs du territoire
-  Développer les corridors écologiques dans les espaces agricoles
-  Développer les continuités écologiques en milieu urbain



► OAP THÉMATIQUE N°10 ◀

SANTÉ



Rappels du PADD

- Pérenniser les exploitations **agricoles** du territoire en prenant en compte leurs besoins de développement.
- Développer, dans toutes les communes, des espaces encourageant les **mobilités actives** (espaces verts, lieux de rencontre, de repos...) et créant de l'intimité au sein de l'espace public.
- Répondre aux besoins en termes de **santé**
- Proposer un maillage de salles dédiées aux **pratiques sportives** afin de répondre aux activités qui demandent des installations particulières.
- Développer les **aménagements sportifs de plein-air**



I. Objectif n°1 : Offrir une alimentation saine

A. Maintenir l'agriculture locale

- Préserver les terres agricoles (règlement graphique A, AS et Ai)
- Conforter les exploitations du territoire et permettre leur développement et leur diversification
- Développer les circuits courts

B. Encourager la consommation de produits non-transformés

- Encourager la population à cultiver en préservant les jardins familiaux/partagés
- Préserver et encourager l'entretien des vergers et des coteaux
- Développer les plantations d'arbres/arbustes fruitiers dans l'espace public

II. Objectif n°2 : Contribuer au bien-être des habitants

A. Offrir un cadre de vie agréable

- Maintenir les espaces verts existants et encourager leur création
- Tourner le territoire vers l'eau
- Végétaliser la ville
- Encourager à ce que les nouveaux logements disposent d'un accès à l'extérieur (jardin, balcon, espace vert partagé...)
- Produire des logements lumineux, bien orientés et si possible avec une végétation adaptée
- Disposer des services adaptés aux habitants en proximité et selon leur âge (soins, services, loisirs)
- Maintenir et renforcer l'offre diversifiée de logements, pour tous les âges et pour toutes les ressources

B. Réduire les nuisances et les risques

- Développer les franges végétales pour réduire les nuisances, notamment liées aux axes routiers
- Encourager les espaces de transitions entre secteurs résidentiels et espaces agricoles
- Proposer une offre en transports en commun permettant de concurrencer l'usage de la voiture pour ainsi limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Encourager l'usage de véhicules non-polluants par la mise en place de bornes de recharge



- Permettre des itinéraires piétons éloignés des axes routiers et des nuisances/pollutions liées

III. Objectif n°3 : Encourager la pratique sportive

A. Conforter l'offre en équipements sportifs

- Maintenir et renforcer le tissu d'équipements sportifs intérieurs ou extérieurs (halle, fitpark, pumptrack, citystade, pistes cyclables,...)
- Répondre aux besoins des sports particuliers (judo, rugby, futsal, tennis intérieur...)

B. Encourager l'activité sportive quotidienne

- Développer le réseau de liaisons dédiées aux modes actifs
- Permettre de rejoindre les établissements scolaires via des liaisons piétonnes et/ou cyclables

IV. Objectif n°4 : Faciliter l'accès à la santé

A. Développer l'offre endogène

- Encourager le regroupement des professionnels de santé pour créer des pôles
- Développer les lieux permettant à des praticiens extérieurs au territoire de proposer des consultations de façon périodique

B. Assurer l'accès à l'offre exogène

- Assurer un accès aisé au CHU de Brabois
- Encourager le développement de lieux dédiés à la téléconsultation



► OAP THÉMATIQUE N°11 ◀

CLIMAT



Rappels du PADD

- S'inscrire dans le **Plan Air Climat Energie** du Pays Terres de Lorraine.
- Veiller à la **qualité de l'air** à travers le choix d'implantation des projets et des modes de déplacement.
- Accompagner les projets de **développement d'énergies renouvelables** dans le respect des espaces naturels, des paysages et de l'activité agricole.
- Développer les **réseaux de chaleur**, notamment en s'appuyant sur les entreprises du territoire.



I. Objectif n°1 : Réduire la consommation d'énergie du territoire

A. Encourager et accompagner le développement des énergies renouvelables

- Accompagner les projets solaires
- Développer la filière bois énergie
- Prendre en compte le potentiel géothermique
- Valoriser les biodéchets
- Développer l'hydroélectricité
- Étudier le potentiel éolien

B. Développer des formes urbaines économes

- Réfléchir, pour les nouveaux bâtiments, à des implantations assurant l'ensoleillement des pièces de vie pour réduire la consommation d'énergie
- Accompagner les projets de rénovation thermique et les initiatives privées de dispositifs de production d'énergies renouvelables.
- Développer les ilots de fraîcheur urbains permettant de réduire la température en cœur de ville et de limiter l'usage des climatiseurs.
- Favoriser les matériaux au sol qui permette l'infiltration des eaux pluviales et qui limite la réverbération de la chaleur
- Encourager la végétation à proximité des habitations et des équipements notamment ceux à destination des jeunes et des seniors

II. Objectif n°2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire

A. Réduire la production de déchets

- Intégrer la gestion des déchets dans les projets urbains
- Développer l'économie circulaire au sein du tissu économique

B. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Encourager la réduction des trajets automobiles et l'usage de véhicules non-polluants
- Privilégier les circuits courts et le commerce local
- Privilégier la mise en place de secteurs à vitesse réduite dans les zones pavillonnaires
- Encourager les alternatives aux transports routiers : transports en commun, mobilités actives, transport fluvial... et les intégrer au développement du territoire.

III. Objectif n°3 : Limiter la consommation foncière

S'inscrire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette en déclinant les objectifs supracommunaux de réduction de la consommation foncière dans le PLUi.

